Le TRAVAIL

5¢

VOLUME XIX — No 12 | Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada | DECEMBRE 1943

La science économique pour ou contre l'ouvrier?

par F.-A. ANGERS, L.S.C.

La série des articles que je publiais dans **La Vie Syndicale** au cours des mois de l'année dernière concernant les moyens à prendre pour améliorer le sort matériel des ouvriers, m'a valu une lettre où un ouvrier me dit franchement sa déception. Compter sur le progrès technique pour améliorer le sort de l'ouvrier en 1942, cela lui paraît du néolibéralisme et non pas la liquidation du monde moderne en laquelle il espère. C'est trop affirmer le principe de la consommation au service de la production, trop retarder l'heure où l'on reconnaîtra la supériorité de l'homme qui conduit la machine sur celui qui possède l'argent, et les encycliques lui paraissent apporter un plus juste son de cloche, qui dénoncent les misères imméritées de l'ouvrier.

Cette appréciation d'un ouvrier à qui je sais gré de me l'avoir communiquée, il n'est certainement pas le seul à la partager. Et c'est pourquoi je crois utile de revenir sur ces questions en les abordant sous les points particuliers qui sont soulevés ici.

Où est le problème?

Toute l'équivoque en la matière tient dans la question de savoir si c'est la machine qui est responsable des misères matérielles de l'ouvrier ou l'usage qu'on en fait. Or quiconque analyse à fond le rôle de la machine, ne peut pas arriver à en conclure qu'elle met la consommation au service de la production et l'homme au service de l'argent. Tout ce qu'elle fait, c'est de permettre à un plus petit nombre d'hommes travaillant moins longtemps de produire une masse de biens plus considérable. En soi, je ne vois rien là que de très utile à l'ouvrier: plus de biens disponibles sur le marché et moins d'heures de travail, voilà ce qu'il en peut attendre.

Or, en particulier, plus de biens sur le marché, n'est-ce pas ce qu'il faut pour que tout le monde puisse en avoir? Pour donner du pain à tout le monde, il faut produire du pain pour tout le monde, et ainsi de suite pour les radios, les automobiles, etc... Sans la machine, il est prouvé depuis longtemps qu'il n'aurait jamais été possible d'arriver à fabriquer la quantité de biens dont nous disposons de nos jours en temps normal. Pourtant il n'y en a pas encore pour tout le monde.

Et quoi qu'on en dise dans certains milieux, où l'on vit plus d'illusions que de réalités, la puissance actuelle de production du monde est loin d'être telle qu'il soit possible d'assurer à tous de tout ce qui existe et existera d'ici cinquante ans. D'énormes progrès seront encore nécessaires pour cela. Tant qu'il en sera ainsi, à des produits relativement rares correspondront des prix trop élevés pour les rendre accessibles à la masse de la population.

Vu de l'intérieur de l'usine, l'on connaît aussi l'effet du progrès technique: possibilité de vendre à meilleur marché et de payer de plus forts salaires tout en réalisant des profits supérieurs. Bien répartis, les effets du progrès technique profitent donc à tout le monde: consommateurs et ouvriers, comme aux patrons et aux capitalistes.

La liquidation du monde moderne

Voilà des faits que nul ne peut dénier. Sans doute ne résolvent-ils pas en eux-mêmes le problème économique et social. Ils le peuvent d'autant moins que le problème n'est pas là. Cela, c'est ce que la machine peut donner au service d'une économie vraiment sociale. Qu'elle ne le donne pas autant que cela serait possible, voilà encore qui est évident et c'est en cela que réside une grande partie des misères imméritées de l'ouvrier. S'il est certain que les techniques modernes peuvent et doivent encore progresser pour améliorer le sort de l'humanité, il ne l'est pas moins que nous sommes loin de tirer tout le parti que nous pourrions de celles qui sont à notre portée, à cause de la mauvaise répartition des richesses et des abus du capitalisme libéral.

(Suite à la page 13)

QUI AURA RAISON

L'honorable Edgard Rochette ou Mtre Roger Brassard?

Tous deux reconnaissent le droit d'association des employés municipaux — Ils ne s'accordent pas sur le droit d'affiliation des pompiers et policiers Attitude de la C.T.C.C. !

Le 24 novembre, le ministre du Travail de la province conseillait aux échevins des Trois-Rivières de reconnaître à leurs employés municipaux le droit de se syndiquer, de même que le droit de s'affilier à un corps ouvrier supérieur, à l'exception toutefois des policiers et pompiers. Le jour suivant, Mtre Roger Brossard, président de la Commission d'arbitrage des employés municipaux de Montréal, disait dans son rapport majoritaire, contrairement aux vues de l'hon. Rochette, que les policiers et pompiers pouvaient eux aussi s'affilier à un organisme extérieur.

Le ministre du Travail a néanmoins reçu le rapport de Mtre Brossard sans l'avoir, apparemment, désapprouvé sur ce point. Dans quel sens la future législation tranchera-t-elle la question de l'affiliation des pompiers et policiers aussi bien que des autres employés municipaux?

Incontestablement tous ont le droit de s'associer. Tous ont des droits humains à protéger, des intérêts à défendre. Faut-il cependant admettre que tous ont un droit égal à l'affiliation à un corps extérieur? N'y a-t-il pas lieu de se demander ce que peut être ce corps extérieur: le Congrès Canadien du Travail, la Fédération Provinciale du Travail (pour les Unions Internationales), la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada? Présentement, les employés municipaux dans la province sont affiliés diversement à l'une ou à l'autre de ces trois organisations centrales.

Après la grève des services de la police, des incendies, des égouts et de l'incinération, en 1918, la Commission d'arbitrage du temps défendit aux employés de ces services de contracter aucune "allégeance étrangère". Ce que les arbitres entendaient interdire par là, c'était l'affiliation aux unions "internationales" dans chacun de ces quatre services et en même temps leur affiliation à la Fédération Américaine du Travail, ou à son valet au pays: le Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Aucun autre mouvement ouvrier n'existait alors.

Depuis sont survenus dans le Québec, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, la Fédération Provinciale du Travail et le Congrès Canadien du Travail. Peut-on imaginer que l'affiliation des employés des diverses municipalités dans le Québec à l'une ou l'autre de ces trois centrales interprofessionnelles, laisse le public, les municipalités et le gouvernement indifférents? Le statut de chacune est-il le même? La C.T.C.C. a son siège social à Québec, elle est incorporée — de même chacune de ses filiales —, la F.P.T. a son siège social à Montréal, n'est pas incorporée ni aucune de ses filiales, le C.C.T. a son siège à Ottawa, n'est pas incorporé et ses filiales non plus.

Les administrations municipales ont d'importantes prérogatives et obligations en vertu des chartes qui leur sont octroyées par le gouvernement provincial. N'est-il pas important que l'organisation de leurs employés ne doive s'affilier qu'à des corps supérieurs virtuellement soumis eux-mêmes aux lois et statuts de la province?

Il y a près de 20 ans que dans plusieurs municipalités, pompiers et policiers syndiqués sont affiliés à la C.T.C.C. Jamais l'on ne s'est plaint qu'ils y aient manqué à leurs devoirs.

Que tous les employés municipaux, sans exception, soient privés du droit de grève, la C.T.C.C. a toujours reconnu ce principe, mais de même elle a toujours revendiqué en retour le droit pour ces employés à l'association et à l'arbitrage obligatoire avec sanction obligatoire.

Alfred CHARPENTIER

Conversion de Monsieur Marquette!

par Pit Martel

La Fraternité Canadienne des employés municipaux, dont M. Paul-Emile Marquette est le chef suprême, a mis les employés en grève parce que, prétendait-on, la ville avait congédié cinq employés à cause de leurs activités syndicales. On menaça même de paralyser tous les services municipaux, y compris ceux des pompiers et de la police.

La Fraternité obtint un tribunal d'enquête et d'arbitrage pour régler le cas des employés démis et porter un jugement sur les revendications préconisées par les chefs de cette organisation récente.

Première manche

Le tribunal s'est d'abord prononcé sur le renvoi des quatre employés. La ville fut exonérée de tout blâme au sujet des employés démis. La Fraternité fut incapable de prouver que ces derniers avaient été démis à cause de leurs activités syndicales. Deux employés se virent même décerner publiquement un certificat de mauvais serviteurs du peuple, certificat publié dans tous les grands journaux. Où pourront-ils maintenant se présenter? Deux autres furent recommandés à la clémence de la ville; le quatrième fut déclaré innocent de la faute dont il était accusé: être allé à la taverne sur son ouvrage.

Donc le tribunal attesta que la ville n'avait pas congédié les employés en question pour activités syndicales, donc également la Fraternité avait déclaré, sous un faux prétexte, une grève **"qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses pour la population"**, (ce sont les mots mêmes du rapport du Comité d'arbitrage signé par MM. Brossard et Marquette, voir le **Canada**, 25 nov. 1943.)

(Suite à la page 13)

VIVGT-CINQ ANS DE SYNDICALISME; LA VILLE DE QUEBEC A L'HONNEUR

(voir pages 6, 7, 8, 9 et 10)

A travers les revues et les journaux

par L. BOVY, ptre

Reconstruction en Australie

Le programme détaillé de reconstruction sociale en vingt points patronné par le Comité épiscopal d'Action catholique d'Australie, sous la présidence de l'archevêque Mannix, ressemble au programme social tracé par les évêques catholiques d'Angleterre il y a plus d'un an.

Comme premier des vingt points, les évêques australiens veulent absolument *"une sécurité économique pour les familles nombreuses* par le paiement d'un *salaire familial* gradué et la *propriété de la maison familiale"*. Sans une telle sécurité économique, les évêques déclarent "impossible d'espérer une augmentation du taux des naissances australiennes". Pour des raisons similaires, ils estiment une politique du logement d'une importance aussi vitale, avec "des maisons assez grandes pour encourager les couples nouvellement mariés à avoir des familles nombreuses."

Le problème capital est d'augmenter la population dans ce vaste continent non exploité, et les évêques "recommandent la *stabilisation de l'agriculture* comme la source permanente d'une population en progrès". Seule la population rurale, notent-ils, a une natalité assez élevée pour faire monter la population du pays. *L'éducation* devrait encourager nettement l'idéal des familles nombreuses et la religion seule peut fournir le mobile nécessaire. De plus, l'Etat doit s'assurer que ces réformes ne sont pas entravées par ceux intéressés financièrement dans les objets anticonceptionnels.

Des salaires raisonnables aux ouvriers, la *surveillance des monopoles et des "grosses entreprises"*, le *droit des travailleurs de participer à la direction:* ces principes figurent en bonne place dans le programme. Le *contrôle du crédit* est moins compliqué en Australie, où la Banque du Commonwealth est déjà sous le contrôle public, mais la déclaration dit nettement que "les profits personnels par la dispensation de crédit devraient être éliminés complètement". *"Même salaire* aux travailleurs *hommes et femmes* pour le *même travail,* mais exclut les femmes du travail qui ne leur convient pas; elle encourage la formation des femmes aux travaux domestiques et l'établissement d'un statut du travail domestique.

The Universe, 8 octobre; d'après Nouvelles catholiques, no 17, 1er novembre 1943.

La gérance des industries de guerre

Un des obstacles les plus ardus du parti C.C.F. est de présenter un plan convaincant sur la direction des industries. Leurs projets reposent sur des prémisses qui ne cadrent pas avec les faits. C'est ainsi qu'ils présentent les industries de guerre possédées et financées par le gouvernement comme une illustration de ce qu'une administration socialiste pourrait faire pour l'ensemble de l'industrie. Pour se rendre compte que c'est bien là leur idée, on n'a qu'à se reporter à leur manifeste *"Make this your Canada"*, de Frank Scott et David Lewis, président et secrétaire national du parti.

Le fait est que les exploitations citées possédées et financées par l'Etat, sont gérées comme une entreprise privée par un personnel emprunté à l'industrie, au commerce et à la finance.

Le commentateur du journal anglais du matin conclut que c'est là une démonstration de la vigueur et de l'efficacité des méthodes de l'entreprise privée et non un exemple de ce que pourrait être la socialisation. Le fait que les techniciens de l'industrie privée soient passés au service de l'Etat ne me semble prouver qu'une chose: c'est qu'il leur est égal de travailler pour un organisme socialisé ou pour un organisme privé pourvu qu'ils fassent leur vie. Quant à l'intérêt du public, auquel notre commentateur dit s'intéresser, il reste à prouver qu'il est mieux sauvegardé par la socialisation (nos industries de guerre d'aujourd'hui) que par l'industrie privée, intéressée au rendement d'une exploitation.

The Gazette, Montréal, mardi, 16 novembre.

Responsabilité du travail organisé

En ces jours de guerre et de responsabilité, on pourrait pertinemment demander: Qu'advient-il de la responsabilité des travailleurs envers la communauté? La plupart des misères de notre vie municipale vient de l'apathie du peuple et en particulier de l'apathie des classes laborieuses pour le bénéfice desquelles un gouvernement existe surtout. Il est peu de pays au monde où les citoyens peuvent aussi facilement mettre à exécution le slogan "gouvernement du peuple par le peuple". La machine municipale est là partout. Mais si on n'y prend garde, la machine se brise. Le travail organisé comme tel n'a jamais pris sa part de responsabilité civique bien qu'il soit empressé pour critiquer quand les affaires vont mal.

Labor's Local Responsability, *The Municipal Review of Canada,* vol. XXXIX (oct. 1943).

Les entretiens de Moscou

Le *New York Times,* dans un commentaire sur les entretiens de Moscou, a écrit avec grande sagesse que:

"La plupart des projets d'après-guerre tendent à traiter la partie non russe de l'Europe comme... un espace qui n'est occupé que par de petites nations qui peuvent être troquées ou neutralisées ou divisées en sphères d'influence dominées par les grandes puissances. Entreprendre pareil règlement, c'est se moquer de l'histoire et de l'expérience actuelle, c'est édifier un château de cartes qui tombera au premier vent. En fait, les petites nations sont déjà de moins en moins au repos sous l'attitude paternisante des grandes puissances et des projets comme le bloc latin sont un avertissement qu'elles évoluent déjà vers leur propre solution de leurs problèmes.

"Pour ces raisons, il est en un sens regrettable que la conférence de Moscou qui doit nécessairement s'intéresser à l'avenir de l'Europe, ne compte aucun représentant vraiment européen. Ni la Russie, ni la Grande-Bretagne, sans parler des Etats-Unis, ne sont à proprement parler des puissances européennes..."

The Tablet, vol. 182 (London, 30 octobre 1943) 205.

Problèmes ouvriers en Bolivie

Une brochure intitulée: *Problèmes ouvriers en Bolivie,* a récemment été publiée par le Bureau International du Travail. C'est le rapport d'une Commission composée de représentants de la Bolivie et des Etats-Unis qui a été établie par le gouvernement de la Bolivie. A la requête du gouvernement bolivien et du gouvernement americain, le Bureau International du Travail nomma un membre de son personnel pour seconder la Commission.

De l'établissement de cette commission et des recommandations de son rapport, le directeur suppléant du B. I. T. déclare dans la préface y voir une manifestation des plus importantes d'une nouvelle conscience sociale transcendant les frontières. "Nous sommes en présence d'une grande nation industrielle..., prouvant par des faits son désir de collaborer avec une nation moins grande en superficie et en population et à ressources moins développées dont elle achète les matières premières, afin d'améliorer les conditions sociales dans lesquelles ces matières sont produites."

Les membres de la commission ont trouvé que les salaires étaient peu élevés, que les soins médicaux dentaires, d'hospitalisation et d'infirmerie étaient insuffisants et qu'il y avait pénurie d'habitations adéquates.

Ces problèmes ne peuvent trouver de solutions que par des efforts considérables dans un grand nombre de domaines. En particulier, l'éducation doit être grandement améliorée. La prospérité du pays dépend du développement de ses ressources, et cela n'est possible qu'avec l'aide de travailleurs spécialisés.

"La meilleure manière d'assurer aux travailleurs un juste traitement, note le rapport, est un mouvement ouvrier bien organisé et dirigé par des hommes responsables. En général, le mouvement syndical en Bolivie est à un stage primitif de développement. Un programme d'éducation méthodique est indispensable ici."

La Gazette du Travail, vol. XLIII (sept, 1943) 1281.

Un autre journal clandestin

Il est utile de connaître quelque chose de l'atmosphère qui règne dans le monde ouvrier en pays occupé. Les lignes qui vont suivre veulent vous faire prendre contact avec l'esprit de la *Voix du Cheminot,* organe mensuel des comités de lutte syndicale des cheminots, livraison de février 1943 — un journal clandestin de la Belgique occupée.

Sous le titre *Première victoire des cheminots,* nous pouvons lire l'éloge des cheminots dont

(Suite à la page 13)

Tél. : FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE, prop.
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

Monty, Gagnon & Monty
POMPES FUNEBRES — SALONS MORTUAIRES
1926 Plessis — AM. 8900
SERVICE D'AMBULANCES — 4156 Adam — AM. 3733

Nos Industries de guerre
ONT GRAND BESOIN DE VOS VIEUX CLICHES !
Pour tous renseignements adressez-vous à
La Photogravure Nationale Limitée
282 ouest, rue Ontario, Montréal — Téléphone : BElair 3984

I. NANTEL
BOIS DE SCIAGE — MASONITE, TEN TEST, BEAVER BOARD
Coin Papineau et De Montigny
Téléphone : CH. 1300
Montréal

AVIS DU GOUVERNEMENT

CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL EN TEMPS DE GUERRE

Décret Général

Le Bureau fédéral de la Statistique a calculé que le chiffre de l'indice du coût de la vie a monté à 119.3 (indice rectifié 118.4) le 1er octobre 1943, soit une hausse de 1.4 points sur le chiffre de 117.9 (indice rectifié 117.0) du 2 juillet 1942.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 34 (1) du Décret C.P. 5963 régissant les salaires en temps de guerre, et sous réserve des dispositions dudit Décret le Conseil national du travail en temps de guerre prescrit,

1. **sauf disposition contraire, dans les articles 2, 3 et 5 dudit décret général, à tout employeur visé par ledit Décret, de modifier l'indemnité de vie chère, à compter de la première période de paye commençant le ou après le 15 novembre 1943, comme suit:**

(a) pour tous les employés adultes du sexe masculin et pour tous les autres employés dont le taux de salaire hebdomadaire est de $25.00 ou plus, l'indemnité de vie chère sera augmentée de trente-cinq (35) cents par semaine;

(b) pour tous les employés masculins de moins de 21 ans, et pour les employés du sexe féminin, dont le taux de salaire hebdomadaire est de moins de $25.00, l'indemnité de vie chère sera augmentée de 1.4 p.c. de leur taux de salaire hebdomadaire;

2. **Aucun employeur, en raison du présent décret général n'augmentera le montant ou le pourcentage de l'indemnité de vie chère payable aux employés, lorsque ledit montant dépasse $4.25 par semaine mais est inférieur à $4.60 par semaine, ou lorsque ledit pourcentage dépasse 17 p.c. mais est inférieur à 18.4 p.c. du taux hebdomadaire de salaire, au-delà de $4.60 par semaine ou de 18.4 p.c. du taux de salaire hebdomadaire.**

3. **Si l'indemnité de vie chère a été payée et fixée indépendamment de l'arrêté en conseil C.P. 8253, antérieurement à la mise en vigueur dudit arrêté, et dépasse de $4.60 par semaine ou 18.4 p.c. du taux de salaire hebdomadaire, ledit montant ou ledit pourcentage du salaire hebdomadaire ne sera point modifié.**

4. **Dans le calcul de l'ajustement ou du paiement de l'indemnité de vie chère, d'après les prescriptions ci-dessus, les fractions de cent seront portées à la plus proche unité;**

5. **Rien dans ce Décret général ne modifiera l'effet des Directives du Conseil national du travail en temps de guerre, du 14 juin 1943, visant les patrons dans l'industrie de la construction.**

C. P. McTAGUE,
Président du Conseil national du travail en temps de guerre.

OTTAWA, LE 3 NOVEMBRE 1943

B1-F

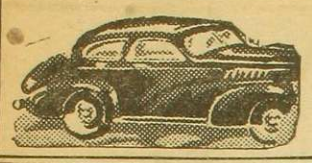

Chronique des Employés de l'Insdustrie de l'Automobile

La coopération des employés de l'automobile est demandée durant la campagne de récupération des livres de téléphone

Un bon nombre de garages et de postes de service viennent d'établir des dépôts pour la récupération des vieux livres de téléphone, où le public a été invité, par la voix des journaux, à venir déposer les annuaires de téléphone usagés.

La récupération des livres de téléphone, pour l'industrie de l'automobile a été organisée par le Comité paritaire de l'industrie de l'automobile du district de Montréal, en coopération avec l'Automotive Boosters' Club, et à la demande du Comité de Montréal de la Campagne nationale de récupération.

Toutes les recettes provenant de la vente de ces vieux livres seront versées, en entier, aux services de guerre de Montréal; ces services voient au bien-être et au confort des membres des forces armées qui sont de passage dans notre ville.

Je prie tous les employés de l'automobile de Montréal de bien vouloir accorder leur coopération à cette campagne de récupération. Ils peuvent aider beaucoup en apportant leurs livres de téléphone à l'établissement où ils sont employés et en invitant leurs voisins, leurs parents et leurs amis à faire de même.

Les patrons accordent généreusement leur coopération en s'occupant de recueillir ces livres. Les "jobbers" font aussi leur part en portant ces vieux livres au Comité de récupération. Ce comité donne bénévolement ses services et verse toutes les recettes pour nos soldats, nos marins et nos aviateurs.

Les employés peuvent eux aussi aider, dans la mesure du possible, au bien-être des membres de nos forces armées. Je sais d'avance qu'ils le feront et je les en remercie bien sincèrement.

* * *

Les membres du Syndicat de l'auto-voiture, et les employés de l'automobile que nous sommes toujours heureux de voir assister à nos assemblées, voudront bien prendre note que notre assemblée du mercredi sera tenue le lendemain, 9 décembre, à cause de la fête de l'Immaculée-Conception, qui tombe le mercredi 8, jour habituel de nos assemblées du mois.

A cette occasion, je prierais les membres qui viendront à cette réunion, d'apporter les vieux livres de téléphone qu'ils pourront recueillir. Ces livres seront portés au Comité de récupération, comme contribution du Syndicat de l'auto-voiture, Inc., à la campagne des vieux livres de téléphone.

Sincèrement à vous,
H.-T. Lachapelle, **président**,
Syndicat national de l'Auto-Voiture, Inc.

Décoré par le roi

M. Hervé Lacroix, qui vient d'être décoré de l'Ordre de l'Empire britannique pour services méritoires à l'armée canadienne. M. Lacroix est secrétaire-gérant du Comité Paritaire de l'Automobile et trésorier du Comité Civil Consultatif de l'armée canadienne.

M. Alfred Charpentier en deuil de son père

Le 15 novembre décédait à Montréal, à l'âge de 82 ans, M. Alfred Charpentier, père du président général de la C.T.C.C.

Celui qui vient de disparaître était un vétéran du travail organisé; dès 1881 il entra dans la première Union des Briquetiers qui avait été fondée en 1870; il prit une part très active aux activités de cette Union et en devint officier plusieurs fois.

Il était reconnu comme un propagandiste enthousiaste de l'unionisme de cette époque.

M. Alfred Charpentier, père, fut un de ceux qui ont le plus travaillé pour amener en 1918 la désaffiliation de l'Union des Briquetiers de l'Union Internationale et pour faciliter plus tard la fusion de cette Union avec le Syndicat Catholique des Briquetiers.

Le père de notre président général n'avait pas eu l'avantage de faire des études; servi par une grande mémoire et une facilité de parole remarquable, il était un orateur vibrant et convaincant.

M. Charpentier, on doit le dire à son honneur, demeura toujours indépendant en politique.

Il serait trop long d'énumérer les nombreuses marques de sympathies dont M. Alfred Charpentier a été l'objet à l'occasion du décès de son père: disons simplement que tous les corps syndiqués ont tenu à offrir à leur président général leurs vives condoléances.

Le journal "Le Travail" offre à M. Alfred Charpentier et à tous les membres de sa famille ses sympathies les plus sincères.

MAURICE JULIEN
AVOCAT ET PROCUREUR
JULIEN & JULIEN
Tél. LAncaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

Tannerie : 4900, rue Iberville
Daoust, Lalonde & Cie, Ltée
MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES
TANNEURS et CORROYEURS
Bureau et fabrique :
939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

Communiqué du Bureau Confédéral

Lors de sa dernière réunion, le Bureau Confédéral a appliqué les directives suivantes du Congrès de Granby.

Journées d'études de la C.T.C.C.

Les prochaines journées d'étude de la C.T.C.C. seront tenues à Sherbrooke, samedi et dimanche, les 22 et 23 janvier 1944.

Les sujets d'étude seront la **Mystique syndicale** et la juridiction entre les corps intermédiaires et les secrétariats, selon le désir exprimé par la résolution no 95 et les autres résolutions de la 3e partie du feuilleton général du Congrès, touchant l'organisation. Nous espérons que vos officiers seront présents à ces journées d'études.

Programmes radiophoniques

Le dernier Congrès a également décidé de lancer une souscription **dès cet automne**, afin de donner des causeries à **Radio-Canada.** (Référence: Résolution no 106). Le trésorier de la C.T.C.C., M. Alphonse Bourdon, 3,447 rue St-Hubert, Montréal, déposera les souscriptions reçues dans un compte spécial jusqu'à ce qu'il ait atteint le montant requis pour lesdites émissions.

Nous espérons que votre organisation fera sa large part afin qu'en janvier 1944, si possible, nous commencions ces programmes radiophoniques. Nous vous remercions d'avance de votre collaboration pour le succès de cette souscription, **dès cet automne.**

Per capita

Il a été également adopté au Congrès de Granby de ne faire aucune entente ou compromis entre la C.T.C.C. et un syndicat au sujet du nombre de membres assujettis au per capita.

De plus, le per capita doit être payé pour la totalité des membres cotisants d'un syndicat.

Enfin, les paiements doivent se faire par chèque au pair ou par mandat-poste au nom de la C.T.C.C.

Etiquette syndicale

Chaque centre est prié d'afficher bien en vue les étiquettes syndicales existantes ainsi que les noms des industries qui s'en servent ou qui emploient la main-d'oeuvre syndiquée. Une propagande soutenue est recommandée auprès des institutions religieuses et de nos organisations nationales soit patriotiques, soit économiques.

Les organisations qui possèdent leur propre étiquette syndicale sont priées de s'occuper activement de la faire connaître dans leur milieu syndical et dans le public en général.

Le journal "Le Travail" est l'organe tout désigné pour l'annonce régulière desdites étiquettes syndicales.

Pour toute information concernant cette publication, s'adresser à M. Alphonse Bégin, directeur, "Le Travail", 3,447 Saint-Hubert, Montréal.

Le Bureau Confédéral de la C.T.C.C., par

Gérard PICARD,
secrétaire général.

LISEZ
L'actualité en tracts
S. S. Pie XII aux ouvriers
en vente au
Service de librairie
de la C. T. C. C.
GRATIS
3447, rue St-Hubert, Montréal

Compagnie Acton Shoe Ltée
Alfred LAMBERT Inc., distributeur
CHAUSSURES DE TOUS GENRES
26, rue Notre-Dame ouest, Montréal

DANS le grand combat qui se livre pour la sauvegarde de la liberté, de la justice et de la civilisation, le chimiste industriel a assumé une nouvelle tâche, qui s'ajoute à celle qu'il poursuivait durant la paix: celle de collaborer avec l'industrie dans la défense du mode de vie qu'il a si grandement contribué à créer dans le monde moderne.

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

Siège social, C-I-L House, Montréal
Bureau des ventes à Terre Neuve, Saint-Jean, Terre Neuve

PA221F

Le TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
REDACTION — ADMINISTRATION
3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Directeur : Alphonse Bégin, L.L.L.; L.S.C.
Rédacteur en chef : Pierre Forest.
Secrétaire de la Rédaction : Anna-Maria Pigeon, B.A.
Collaborateurs :
Alfred Charpentier: président de la C.T.C.C.
Gérard Picard : secrétaire et organisateur de la C.T.C.C.
L'abbé Jean Bertrand, aumônier de la C.T.C.C.
L'abbé Maurice-J. Maher, assistant-aumônier.

Questions économiques : F.-A. Angers, L.S.C., secrétaire général de l'Actualité Economique.
Revue des journaux et périodiques : l'abbé Lambert Bovy, D.Th.

Administrateur : Yvon Meunier, L.S.C.
Aviseur légal : Maurice Julien, avocat.
Abonnement : Un an, $0.60; deux ans, $1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par le Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal et imprimé par l'"Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL

IMPR. ALLIÉS SYNDICATS CATHOL.-NATIONAUX MONTRÉAL CAN.

MONTREAL, DECEMBRE 1943

Encore les pieds dans les plats

Certains chefs du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, excellent à se mettre les pieds dans les plats et à y mettre également ceux des membres de leurs Unions.

Ainsi on en a vu, se croyant plus habiles, plus compétents que nos généraux, leur commander impérieusement, au moyen de pétitions, de discours, l'ouverture d'un "second front" en Europe. Au fond, que connaissent-ils de ce problème de stratégie militaire qu'est l'invasion de tout un continent? Rien.

Ce sont ces mêmes gens qui, le 2 décembre, lors d'une assemblée générale du Congrès des Métiers et du Travail de Montréal, firent adopter par cet organisme une résolution priant le corps central de leurs unions de "protester auprès du gouvernement britannique contre la libération de sir Oswald Mosley, chef fasciste anglais".

Ainsi, ces mêmes personnes s'occupent de nouveau de choses concernant un autre pays que le leur, choses dont ils ne connaissent pas l'abc, choses qui ne les regardent pas . . .

Pour montrer le ridicule de cette attitude, disons que la Chambre des députés en Angleterre, qui est supposée connaître **son** affaire, avait approuvé, quelques jours auparavant, par une majorité écrasante, la libération de sir Oswald Mosley.

Comment expliquer cette attitude étrange des chefs du Congrès des Métiers et du Travail de Montréal? La seule réponse est que ces chefs marionnettes ont été influencés par les communistes et les socialistes qui ont fait toute une tempête contre la libération du chef fasciste anglais, comme ils en avaient fait une pour obtenir un "second front" afin de dégager leur patrie de prédilection, la Russie!

Il est malheureux de constater qu'un groupement composé de bons ouvriers se laisse entraîner ainsi par de tels courants d'idées.

Alphonse BEGIN

Les coopératives peuvent nous sauver

"Seuls les mouvements coopératifs peuvent sauver notre province au point de vue économique", déclarait récemment l'hon. A. Godbout, premier ministre de la province, en parlant au dernier Congrès de la Coopération.

Ceux qui connaissent un tant soit peu l'histoire des mouvements coopératifs au Canada et dans le monde, ceux qui savent les immenses bienfaits tant sociaux qu'économiques que ces groupements ont procurés à toutes les classes de la société et en particulier aux classes pauvres et opprimées, ceux-là trouvent qu'il n'y a aucune exagération dans la déclaration de notre premier ministre.

Les principaux problèmes auxquels nos ouvriers ont eu et ont encore à faire face proviennent d'une mauvaise distribution des biens et des services; les problèmes économiques de l'après-guerre ne seront résolus que si une meilleure distribution des richesses est possible.

Rappelons qu'il y a deux manières de faire une meilleure distribution à l'ouvrier par le salaire:

1°) Au moyen d'une augmentation de ce salaire;

2°) En donnant à ce même salaire, une capacité d'achat plus grande.

Or l'expérience nous prouve que l'augmentation générale de salaires ne peut se continuer indéfiniment sans qu'il y ait une hausse correspondante du coût de la vie.

En définitive, cette augmentation ne devient qu'un boni de vie chère qui, de plus, est toujours en retard sur la hausse réelle du coût de la vie.

Pour sortir de ce cercle vicieux, des augmentations de salaires accompagnées des hausses du coût de la vie, il s'agit de trouver un moyen de donner plus de valeur au salaire dans son utilisation. C'est ce que les coopératives de toutes sortes, (coopératives de crédit, de consommation, de production, d'habitation, etc.) peuvent réussir.

Nous invitons les syndiqués à étudier de plus en plus ce merveilleux système économique qui peut leur rendre des services inappréciables.

Alphonse BEGIN

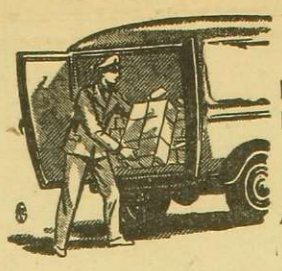

Déménagement

Les bureaux du journal sont maintenant situés à 3447 rue Saint-Hubert, Montréal.

CHANGEMENT DE NOM

A l'avenir le journal portera le nom de Le Travail, au lieu de Le Travail et la Vie Syndicale.

La morale à l'usine

Conférence de F. W. Walden, directeur de l'Association Professionnelle des Industriels

L'Association Professionnelle des Industriels, groupement qui a pris naissance dernièrement et dont nous avons déjà parlé, a tenu son assemblée générale mensuelle au club Canadien, mardi, le 30 novembre.

Le conférencier de la circonstance était M. F. W. Walden, directeur de la Cie Walden, de Saint-Jean, qui traita du problème moral à l'usine. Nous donnons ici un résumé de sa causerie.

Le Christ, commence le conférencier, doit reprendre sa place dans l'industrie. C'est le premier ouvrier modèle et c'est le premier ouvrier que l'industriel met dehors. En fait, le but de l'industriel n'est pas simplement de fabriquer des produits, mais avant tout de faire oeuvre humaine. Aujourd'hui, la plupart des manufacturiers conduisent leur industrie dans un esprit matérialiste, en séparant chez l'ouvrier la vie privée de la vie professionnelle, ce qui est impossible dans la pratique de la vie. Si un individu est moralement douteux dans sa vie privée, il risque de donner le mauvais exemple dans sa vie professionnelle.

Et M. Walden demande aux industriels de revenir au véritable esprit du christianisme.

Le conférencier passa ensuite à quelques applications pratiques. Un ouvrier peut être excellent au point de vue technique, mais si au point de vue moral il s'oublie, il vaut mieux ne pas l'employer. Donc, à l'embauchage, il faut être prudent. Si des ouvriers se négligent au point de vue boisson, il faut se servir des méthodes de persuasion et d'éducation.

M. Walden termine en donnant des exemples de patrons qui considèrent le problème moral comme la première de leurs responsabilités.

M. Walden est un des directeurs de l'Association professionnelle des Industriels. Nous sommes assurés que cette association dirigée par des gens de la trempe de M. Walden, est appelée à faire beaucoup pour rechristianiser notre société qui en a tant besoin.

Message aux Syndicats et aux Fédérations

Une lettre a été adressée par la direction du journal à tous les Syndicats et Fédérations, leur demandant de réserver un espace dans **Le Travail** pour présenter leurs souhaits de bonne année.

Ce numéro des souhaits sera publié le **28 décembre;** il faut en conséquence que les décisions des Syndicats et Fédérations parviennent au journal pour le 27 décembre.

Service de librairie de la C. T. C. C.

Commandes à 3447 St-Hubert, Montréal

Encyclique *Rerum Novarum*, de Léon XIII	.15 unité
Encyclique *Quadragesimo Anno*, de Pie XI	.25 unité
Pour Restituer à l'Edifice Social son Equilibre, S. Em. Card. Villeneuve	Gratuit
"La Restauration de l'Ordre Social". Lettre collective des Evêques	.05 unité
Plans d'Etude sur la Restauration Sociale Richard Arès, S.J.	.25 unité
Une Charte Officielle du Syndicalisme chrétien (Pensées du Saint-Siège sur les syndicats catholiques)	.10 unité
L'Atelier Syndical Fermé, Alfred Charpentier . .	.10 unité
De l'Internationalisme au Nationalisme, Alfred Charpentier	.15 unité
La C. T. C. C., ses Oeuvres et ses Aspirations, Alfred Charpentier	.02 unité
Syndicalisme Catholique Canadien, Maximilien Caron, avocat	.05 la douz.
Le Problème des Salariés... Sa solution, Jean Bertrand, ptre. Unité, .05; 100, 4.00; 1,000 . .	35.00
Eucharistie et Syndicalisme, Alfred Charpentier . .	Gratuit
Mise en garde aux ouvriers de la province, Alfred Charpentier	Gratuit
Réalisations de la C. T. C. C.	Gratuit
Workers of Quebec organize on Catholic Plan, E. D. Chicanot	Gratuit
Séries d'articles de propagande en anglais (miméographiés), Alfred Charpentier	Gratuit
Réalisations de la Fédération nationale du textile .	Gratuit

Aux bureaux du Président général et du Secrétaire général, nous disposons encore d'une forte quantité des deux séries complètes du bulletin d'étude *Le Syndicaliste* (années 1940-41, 1941-42). Ces séries ce vendent 55 sous chacune.

Guide Syndical

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président,
445, Christophe-Colomb,
Québec.

J.-Omer Pagé, Sec.
20, rue Ste-Agnès
Tél. : 3-3751

1231 EST. DEMONTIGNY. MONTREAL

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé Gagnon, président.
Roméo Bellemare, secrétaire.

Remerciements

A tous les parents et amis qui ont bien voulu me témoigner, ainsi qu'à ma famille, leur sympathie à l'occasion du décès de mon père, j'offre ici mes remerciements.

Alfred Charpentier

SUR L'ENCLUME

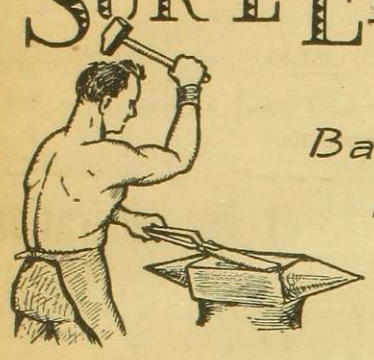

Battons le fer pendant qu'il est chaud!

Par Pit MARTEL

Shawinigan, un lock-out ou un knock-out?

Les syndicats catholiques furent les premiers à s'intéresser au sort des ouvriers de l'Aluminium au Canada. Dès 1937, le Syndicat de l'aluminium, après des années de luttes parvenait à être reconnu par la compagnie et à signer un contrat collectif.

Tout le monde sait que depuis une couple d'années, l'union internationale cherche par tous les moyens à prendre la place du syndicat. Elle épie les occasions pour discréditer le syndicat et capter la confiance des ouvriers.

A Shawinigan, il y a quelques semaines, le syndicat avait à régler la question des huit cuves. Il fit appel aux autorités compétentes. Pendant ce temps, certains chefs internationaux, voulant en cela **singer** l'attitude de Marquette chez les employés de tramway de Montréal, provoquèrent les ouvriers à suspendre le travail. Le jeu était visible. Une fois les ouvriers en grève, l'internationale serait maîtresse de la situation. Ses chefs improvisés règleraient la difficulté. Ils passeraient pour des sauveurs. Et puis, et puis, une abondante récolte de contributions! Ce n'est pas à dédaigner pour des gens qui ne peuvent plus vivre des contributions des ouvriers et ouvrières des usines Bouchard et Cherrier.

La grève fut déclarée, mais les choses se gâtèrent. On sait le reste.

M. Paul Fournier, président du Conseil des métiers et du travail de Montréal, n'en n'est pas encore revenu de cette humiliante défaite. C'était pourtant si génial ce petit truc d'organisateur-né! L'autre jour, il informait les journaux que la Fédération américaine, cette bonne mère, "distribuera en fin de semaine, **par son entremise,** (monsieur Fournier est très influent..... là-bas!) plus de $10,000" aux grévistes.

De quoi manger pour chacun et sa famille à peine deux jours!

Mais le plus ingénieux de l'affaire, c'est que monsieur Fournier vient de découvrir que ce ne fut pas une grève à Shawinigan, c'est la Compagnie qui a mis les ouvriers dehors, ce fut un "lock-out".

Réfléchissez encore M. Fournier, lisez dans votre journal les judicieux conseils que vous donne **Un Ancien.** Ce n'est pas l'intelligence qui vous manque, c'est la réflexion, la manière de vous servir de votre intelligence. Essayez, quelques instants seulement, vous trouverez par vous-même: Shawinigan, ce ne fut pas une vraie **grève:** l'usine a continué sa production; ce ne fut pas un **lock-out:** la compagnie envoyait chercher les hommes pour travailler; ce fut tout simplement un **knock-out,** un knock-out du syndicat à l'internationale comme des **canayens** savent en administrer quand ils s'en donnent la peine.

Conseil d'"Un Ancien" aux organisateurs "internationaux"

En marge de la grève de Shawinigan, "Un Ancien", dans le journal officiel de l'"Internationale" ne **mâche pas la vérité** aux audacieux organisateurs des unions internationales.

"Ils devraient, écrit-il, se rappeler qu'une bonne cause se perd souvent en parlant trop et que, si la parole est d'argent, le silence est bien souvent d'or. Tout comme pour la femme de César, leur conduite doit être au-dessus de tout soupçon; quand on veut être meneur d'hommes, un leader, il faut commencer par le mériter en faisant ses preuves. On ne naît pas "organisateur", on le devient, par l'expérience, la sincérité et le respect de la vérité".

"C'est beau d'avoir l'enthousiasme de la jeunesse, de croire qu'on peut tout oser parce que la fortune sourit aux audacieux, mais il faut savoir user de modération, de prudence".

Le tout est intitulé: "Quelques conseils à ceux qui débutent dans la vie active du trade-unionisme".

Ces quelques lignes en disent beaucoup à ceux qui suivent le mouvement international depuis ses débuts au Canada Depuis la guerre surtout, une multitude d'ambitieux, canadiens ou étrangers, se sont improvisés chefs organisateurs dans telle ou telle union internationale. Au lieu d'observer, d'étudier, de travailler d'abord comme simple soldat dans les rangs du travail organisé, "de faire leurs preuves, par l'expérience, la sincérité et le respect de la vérité", ils ont trouvé plus facile de se lancer à tort et à travers, d'exploiter la grande misère des travailleurs ouvriers, de les soulever contre tout le monde, de faire les esprits forts par des attaques aussi violentes qu'injustifiées contre les syndicats catholiques et leurs aumôniers. Parce qu'ils "faisaient de la broue" comme des wawarons, ils se sont pris pour des organisateurs-nés, des prodiges.

Hélas! beaucoup de nos braves gens les ont écoutés, les ont crus, les ont suivis.

Que Shawinigan soit le terme de la carrière de ces ambitieux sans vervogne, personne n'en souffrira, bien au contraire. Le malheur, c'est que la classe ouvrière perde un temps si précieux à écouter ces menteurs qui ne désirent qu'une chose: remplacer pour leurs propres bénéfices tous les exploiteurs du monde.

Ces conseils d'"Un Ancien" ne peuvent que faire du bien "à tous ceux qui débutent dans la vie active du trade-unionisme" et même dans le syndicalisme catholique.

Ces conseils, il est vrai, n'ont rien de bien nouveau pour les chefs du syndicalisme catholique. Nos jeunes ouvriers ont l'avantage de recevoir pareils monitions et bien d'autres d'une façon plus paternelle de la part de leurs aumôniers.

Comme dans les unions internationales, il n'y a pas d'aumônier, il n'est pas mal que de temps à autre, "un Ancien" monte en chaire... tant il est vrai que, avant tout, la question ouvrière est une question morale où les principes de la conscience ont leur importance.

La bonne marche d'une usine ou d'une entreprise repose sur la collaboration de tous les intéressés, ouvriers et patrons. Une étroite collaboration ne saurait qu'être profitable à tous ceux qui veulent y participer loyalement.

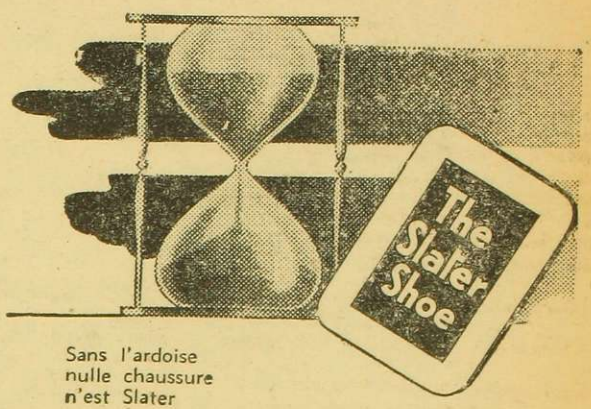

Sans l'ardoise nulle chaussure n'est Slater

SLATER
POUR HOMMES ET FEMMES

La beauté des Slater est inaltérable aussi longtemps que durent ces chaussures.

Politique du Canada en matière de potentiel humain

Vu la brûlante actualité de la question et son importance capitale, il nous fait plaisir de résumer ici une conférence de M. Paul Martin, adjoint parlementaire du ministre du Travail, intitulée: **La politique du Canada en matière de potentiel humain.** Cette conférence fut prononcée le 18 novembre à une réunion-déjeuner du Congrès de l'Ontario Milk Distribubors and the Ontario Ice Cream Association, qui fut tenue au Royal York Hotel, à Toronto.

* * *

Un fameux commandant de cavalerie donnait un jour sa recette pour gagner la bataille. "Arriver le premier et avec le plus grand nombre d'hommes". "Il exprimait à sa manière un principe vital". "Si, aujourd'hui, nous devons attacher beaucoup d'importance à la quantité et à la qualité des matériaux et équipements de guerre, le problème central de la nation en temps de guerre reste toutefois le problème du potentiel humain ou des effectifs mobilisables.

La guerre totale exige qu'une nation presse sa population comme une orange pour en extraire toute la productivité et tous les efforts, jusqu'à la dernière goutte.

Comme celui de toute autre nation engagée dans le grave conflit actuel, le gouvernement canadien a eu à faire face à deux principaux problèmes: 1°, celui de la mobilisation générale, et civile et militaire, pour assurer que toute personne capable de travailler serve d'une manière essentielle, soit dans les forces armées, soit dans la production de guerre, soit dans une industrie civile essentielle; 2°, le problème plus difficile et plus compliqué du choix et du placement. Cela veut dire que cette mobilisation générale suppose que chaque personne est placée là où ses capacités individuelles et sa formation lui permettent, qu'il s'agisse d'homme ou de femme, de donner son maximum de rendement. Ce sont là les buts ultimes de notre programme de Service sélectif national au Canada.

Le Canada a atteint aujourd'hui à un haut degré de mobilisation générale. Notons seulement que le nombre de personnes qui sont, soit dans les services armés, soit dans un emploi civil a augmenté d'environ un million depuis le début de la guerre et qu'avec les personnes engagées dans l'agriculture, il représente environ 70% de l'ensemble des hommes de 14 ans et plus au Canada.

Les réalisations de notre population ouvrière à date sont formidables; la valeur totale de la production annuelle du Canada a pratiquement doublée; ces résultats sont attribuables en grande partie au programme du Service sélectif national qui s'affirme des plus efficaces en permettant de placer les travailleurs là où ils peuvent donner le meilleur rendement.

Pour obtenir le rendement miraculeux que le Canada a atteint, la liberté presque absolue dont nous jouissions de chercher un emploi et d'embaucher un travailleur a fait place à un système de placement contrôlé par les bureaux administratifs qui jouissent de très larges pouvoirs discrétionnaires.

Au cours des 4 dernières années, la situation, relativement au potentiel humain, a passé par 3 phases: 1° Depuis le début de la guerre jusqu'à tard en 1940, nous pouvons dire que le gouvernement n'avait pas de programme bien défini au sujet de la main-d'oeuvre, au point de vue du contrôle et de la réglementation organisée de l'emploi civil.

2° Le gouvernement adopta une nouvelle forme de politique en matière de potentiel humain — ce que nous pourrions appeler **la réglementation partielle** du service militaire et de l'emploi civil qui débuta par une inscription nationale au cours de l'été de 1940.

Une troisième phase s'ouvrit en 1942 alors que le gouvernement adopta ce que nous pouvons appeler un contrôle positif ou réglementation obligatoire.

L'étendue du contrôle exercé par le gouvernement sur les particuliers peut se mesurer par le principe général que, à peu d'exceptions près, les employeurs et les travailleurs ne peuvent pas annoncer pour les emplois, ne peuvent terminer un emploi sans avis de sept jours, et ne peuvent chercher, être interviouvés en vue de, ni recevoir l'offre d'un emploi sans un permis du Service sélectif national à cet effet.

Le programme du Service sélectif national, en plus d'être très efficace pour augmenter le potentiel humain disponible pour les services essentiels, a eu pour but, par sa politique d'immobilisation des salaires, d'empêcher l'inflation.

Nous savons que des pénuries de main-d'oeuvre particulièrement graves sont survenues dans certaines industries de transformation d'aliments et du combustible; mais, le gouvernement fait tout en son pouvoir pour y parer.

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et conditions de travail

Loi de la convention collective

Loi du salaire minimum

Cédules de justes salaires pour travaux du gouvernement

Service de conciliation et d'arbitrage

Loi du repos hebdomadaire

Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux

Loi des édifices publics

Loi des paratonnerres

Loi des mécaniciens de machines fixes

Loi des appareils sous pression

Loi des mécaniciens en tuyauterie

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail

Service de placement provincial

Loi des pensions aux aveugles de Québec

Loi d'assistance aux nécessiteuses

Edgar Rochette, C.R.,
Ministre

Gérard Tremblay,
Sous-Ministre

J. O'Connell-Maher,
Le Sous-Ministre adjoint

La vieille cité de Champlain, capitale de la province

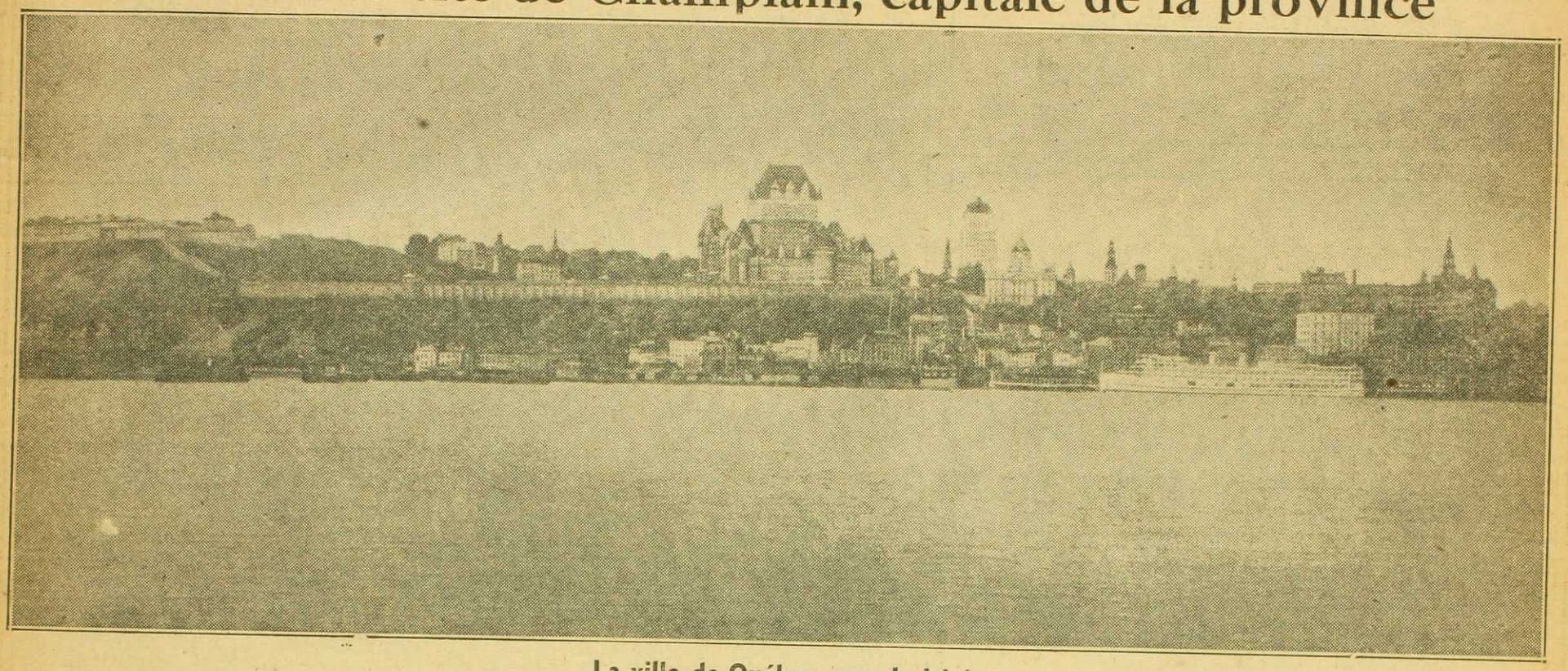

La ville de Québec, vue de Lévis

Vingt-cinq ans de syndicalisme catholique à Québec (1918-1943)

La situation ouvrière à Québec

En 1916, il n'y avait pas de syndicats vraiment confessionnels.

Une bonne moitié des ouvriers n'étaient pas syndiqués.

Le travail organisé était divisé à peu près comme suit:

Il y avait cinq organisations internationales affiliées au Congrès des Métiers et du Travail du Canada, et par lui, à la Fédération Américaine du Travail.

Il s'y trouvait de plus environ 25 organisations dites nationales, partagées en deux groupes, dont l'un comptait 5 unions affiliées à la Fédération Canadienne du Travail, pendant que l'autre, au nombre d'une vingtaine, indépendant de toute Fédération.

Ces deux derniers groupes avaient chacun un Conseil central à Québec.

Il s'agissait de pénétrer d'esprit catholique toutes ces organisations plutôt neutres.

Le moyen

Il y avait alors: a) "La Société d'Economie politique et Sociale", de l'Université Laval avec ses réunions bimensuelles très fréquentées.

b) La Commission des questions ouvrières de l'Action sociale catholique qui était aussi bien au courant de la situation.

Mais comment les envoyer auprès des ouvriers?...

On fonda le "Cercle d'Etude des Ouvriers", en décembre 1915. En mars 1918, il comptait 60 ouvriers recrutés surtout dans les Unions nationales.

Le programme

Faire des unions nationales, des unions catholiques, avec un chapelain.

Les propagandistes du Cercle d'Etude influencèrent pendant près de trois ans leurs compagnons des unions nationales.

Le 5 février 1918, l'un des deux conseils centraux demande un chapelain.

Le 5 mars 1918, fusion des deux conseils centraux et fondation du Conseil central National des métiers du district de Québec, avec l'abbé Maxime Fortin, comme aumônier.

Importance de cette victoire

Cette proposition d'avoir un chapelain aumônier fut votée alors à l'unanimité.

Ce Conseil central avait alors trente unions affiliées sous sa juridiction.

Une lettre de Son Em. le cardinal Bégin (16 février 1918), note l'importance de ce succès, de même que les déclarations de Mgr P.-Eug. Roy: "L'organisation ouvrière catholique, dit-il, a fait un pas immense durant les douze mois qui viennent de s'écouler. La tâche entreprise était gigantesque..."

C'est le règne social de Jésus-Christ, s'établissant enfin sur tout un royaume dont l'entrée, jusque-là, avait été fermée avec obstination.

C'était l'entrée officielle de l'Eglise dans nos sociétés ouvrières.

Les préjugés à vaincre alors comme parfois encore de nos jours, se résument ainsi: Les questions ouvrières sont de celles dont l'Eglise ne s'occupe pas; ...Les difficultés ouvrières sont d'ordre plutôt technique, et le clergé n'y connaît rien; ...Pourquoi les ouvriers iraient-ils embarrasser l'Eglise avec leurs réclamations?...

Mgr P.-Eug. Roy, dans une allocution aux ouvriers, répond à ces trois mensonges.

Nous en sommes aujourd'hui au 25e anniversaire de cette victoire du "Cercle d'étude ouvrier", et de la fondation officielle du syndicalisme catholique dans le diocèse de Québec.

L'Histoire rappellera un jour, l'Oeuvre de l'Eglise de Québec dans ce domaine social, oeuvre commencée par Son Em. le cardinal Bégin, soutenue par ses dignes successeurs, et patronnée de nos jours par Son Em. le cardinal Villeneuve.

La liste des aumôniers est vivante en nos mémoires.

Les amis laïcs de ce mouvement catholique sont nombreux, dont une bonne partie est bien connue.

Pour n'en pas oublier, nous ne signalons que la liste des présidents du Conseil: Gaudiose Hébert, Louis Morin, Joseph Bernard, Eugène Bergeron, Joseph Robitaille, Gérard Picard, Henri Petit.

Nos principes, nous en sommes fiers, ils demeurent les mêmes, et se résument en ceci: "Nous adoptons et entendons réaliser dans toutes nos activités, la doctrine sociale de l'Eglise."

Notre avenir, nous le fondons sur le mot d'ordre de Son Em. le cardinal Villeneuve: "Nulle institution n'est plus apte à discipliner la classe ouvrière et patronale, à la préserver de l'esprit révolutionnaire, à la garder fidèle à sa foi et à ses traditions que les Syndicats catholiques".

Le Conseil général des Syndicats Catholiques de Québec

Décembre 1943.

Tél. 3-0151
Spécialités :
Manteaux remodelés pour Dames
OVIDE MARCEAU Ltée
Marchand de
Fourrures et manufacturier
839, rue St-Vallier, Québec

Tél. : 3-0911
Drolet & Montreuil
CHARCUTIERS-BOUCHERS
430, rue St-Joseph, Québec

Historique du Conseil des Métiers de la Construction des Syndicats Catholiques de Québec

Le Conseil des Métiers de la construction de Québec, comme ceux des autres centres, a une "petite histoire" qui montre les progrès accomplis dans les relations entre employeurs et employés au bénéfice de tous.

Fondé en juillet 1925, à la demande d'un groupe de syndicats: menuisiers, peintres, couvreurs, briqueteurs, il est incorporé en 1926, avec l'abbé Eugène Delisle comme aumônier.

C'était encore au temps où patrons et ouvriers, pour un grand nombre, se méfiaient des syndicats catholiques.

Il fallait d'abord faire accepter "les salaires de l'Union" par la ville, par le fédéral, etc.

Un certain nombre d'entrepreneurs signèrent des contrats.

Mais bientôt, les patrons signataires se plaignirent de la concurrence déloyale des autres patrons et ne voulaient plus renouveler leurs contrats.

C'est alors que l'abbé Maxime Fortin, au nom du Conseil de construction, fit des demandes auprès de S. E. Mgr Langlois pour obtenir l'appui des communautés religieuses dans leurs travaux de construction, et de réparations en nous accordant la préférence. A ces conditions, un certain nombre d'entrepreneurs signèrent nos contrats.

En 1930, Son Em. le cardinal Rouleau fait un appel à l'association des constructeurs afin qu'elle arrive à une entente complète avec nos syndicats. De fait, un plus grand nombre se rendirent à sa demande.

Mais arriva la crise. Les patrons demandèrent une baisse de salaire de 10% afin d'encourager les travaux de construction. Les Syndicats acceptèrent, mais cela ne donna pas plus d'ouvrage.

Enfin, en mai 1932, Son Em. le cardinal Villeneuve, dans une lettre mémorable, rappelle qu'il faut favoriser les entrepreneurs qui ont passé des contrats collectifs avec nos syndicats. Une quarantaine d'entrepreneurs entrèrent dans l'association.

Avec l'aide de l'abbé Georges Côté, un contrat fut pré-

(suite à la page 10)

En français avec expressions anglaises correspondantes
"Technologie d'Ajustage Mécanique"
2ème édition revisée et corrigée. — Contient : 630 pages, 46 chapitres, près de 1000 vignettes dessins, formules, etc.
Ce traité s'adresse, par ses méthodes pratiques, à tous ceux qui s'intéressent à la mécanique d'ajustage, tels que machinistes, mécaniciens, techniciens, etc.
En vente à
L'Ecole Technique de Québec
185, boulevard Langelier, Québec
Prix : $2.00 Par la poste : $2.15

J.-B. Laliberté, Limitée
FOURRURES POUR TOUS — VETEMENTS POUR HOMMES
145, rue St-Joseph, QUEBEC

Avec les meilleurs voeux de
L'HOTEL ST-ROCH
230, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC

Avec les compliments de
A.-E. MAROIS Ltée
MANUFACTURIER DE CHAUSSURES
463, rue St-Vallier, Québec

Tél. 3-2710 Roland BERGEVIN, propriétaire
BERGEVIN Enr.
MARCHAND DE CHAUSSURES
116, rue St-Joseph, Québec

Tél. Rés. 3-4872 Tél. 2-8227
EMILE ROBITAILLE
PAPETIER EN GROS — RELIEUR
175, rue Ste-Marguerite, Québec

Tél. 2-3971
Samson & Filion, Limitée
FERRONNERIE et MACHINERIE
ARTICLES DE SPORT • GROS - DETAIL
343, ST-PAUL, QUEBEC

La Fonderie de L'Islet, Limitée
POELES, FOURNAISES AIR CLIMATISE
127, RUE DU PONT Québec. 146, BOUL. CHAREST Québec.

Maranda & Labrecque, Limitée
APPRETEURS ET TEINTURIERS DE PELLETERIE
19-25 AVE RENAUD, QUEBEC

Tél. : Bureau : 3-1946
Allard & Robitaille, Limitée
MANUFACTURIERS et IMPORTATEURS
de Marchandises Générales
29, AVE RENAUD, QUEBEC

Ludger Duchaine Inc.
Québec
MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

La Laiterie Frontenac, Limitée
LAIT, CREME, BEURRE, CREME GLACEE,
LAIT AU CHOCOLAT, Etc.
142, rue de l'Eglise, QUEBEC Tél. : 7174-5-6

Avec les compliments d'
Albert Laliberté, Limitée
MANUFACTURIER DE CHAUSSURES
154, rue St-Léon, QUEBEC

Le Comité d'organisat des Syndicats Cat

Ses activités de

Le Comité d'organisation fut institué le 5 juin 1935. Il eut comme président M. J.-Thomas Robitaille, et comme secrétaire-trésorier, M. Lauréat Morency. Les autres membres furent MM. Henri Robitaille, Rosario Gosselin, Alexandre Masse, Adélard Pruneau, Alphonse Roberge et Maurice Turgeon; M. l'abbé Georges Côté, aumônier général, et M. l'abbé Jules Lefrançois, assistant-aumônier.

Quelques membres formant ce premier comité sont encore à l'oeuvre. D'autres changèrent de domaine et furent remplacés par de nouvelles figures, mais tous sans exception travaillèrent bénévolement à faire de l'organisation syndicale. Le Comité actuel continue sa mission sans autre rémunération que la satisfaction du devoir accompli pour le plus grand bien de la classe ouvrière.

Les dépenses qu'encoure nécessairement le Comité d'organisation sont défrayées par le Conseil général des Syndicats catholiques de Québec.

Dès la première année de sa fondation, le Comité d'organisation fonda plusieurs syndicats, en vertu de la nouvelle législation qui donnait l'extension juridique aux conventions collectives de travail. Grâce à cette loi, une plus grande collaboration fut obtenue de la part des employeurs.

* * *

Lors de la fondation du Comité d'organisation, il y avait tout au plus 18 syndicats affiliés au Conseil général.

De juin 1935 à décembre 1936, 9 nouveaux syndicats furent fondés, représentant un effectif de 4,615 membres pour le Conseil général. Voici la liste de ces 9 syndicats: les employés d'hôpitaux, le textile de Saint-Grégoire de Montmorency, le bâtiment de Saint-Joseph de Beauce, les travailleurs aux carrières de Saint-Marc, les journalistes de Québec, les gantiers (section masculine) de Loretteville, les employés de l'amiante de Thetford les Mines, les maîtres-barbiers et coiffeurs de Québec, le bâtiment de Thetford les Mines.

Nous signalons en passant qu'au mois de novembre 1935, le Comité organisa une première journée syndicale. Le geste se répéta en novembre 1936. Il y eut messe à la chapelle N.-D. de Lourdes, à 9 h. 15 a. m., suivie d'une conférence par M. Alfred Charpentier, président de la C.T.C.C., au secrétariat, à 10 h. 45. Dans l'après-midi, il y eut conférence par le R. P. Chagnon, S.J., à la salle Saint-Pierre, qui fut irradiée.

Au mois de décembre 1936, le Comité lança une souscription pour distribuer des paniers de provisions aux ouvriers qui ne pouvaient pas obtenir de secours. La souscription rapporta $124.60 et 33 paniers furent distribués.

De décembre 1936 à décembre 1937, six nouveaux syndicats furent fondés: les employés de garages, les employés de magasins, les fonctionnaires municipaux, le syndicat du lait, la pulpe et le papier de Saint-Raymond, et la pulpe et le papier de Portneuf.

* * *

Le 14 décembre 1937, un nouveau Comité d'organisation fut élu comme suit: MM. Alphonse Roberge, président; Lauréat Morency, secrétaire; Omer Fortier, trésorier; Albert April, asst.-secrétaire; membres: MM. J.-Thos. Robitaille, Henri Robitaille, Alexandre Masse, Adélard Bouthillet et Omer Pagé.

Dès le début de l'année 1938, sept syndicats furent fondés: les employés d'eau gazeuse, les employés de gros (alimentation), les employés de bureaux, les employés de fonderie, les commis épiciers et bouchers; les bijoutiers et les employés des fonderies de Montmagny.

Le Comité donna également quelques causeries à la radio et organisa des assemblées de propagande dans les paroisses.

En février de la même année, le Comité organisa des assemblées de protestations contre la teneur des Bills 19 et 20, à la salle Saint-Pierre, de Québec, de même qu'à Montmagny, Thetford les Mines et Saint-Grégoire de Montmorency.

Le 22 septembre 1938, le Comité organisa une soirée à la salle Saint-Pierre pour protester contre la Ligue des propriétaires qui voulait être exemptée des conventions collectives de la Construction. MM. Gérard Picard, Maurice Turgeon, Lauréat Morency et J.-E. Picard, ce dernier de l'Association des constructeurs, portèrent la parole.

Le 13 novembre 1938, il y eut une journée d'études pour les officiers de nos syndicats. Cette journée commença par une messe à 8 heures, à Notre-Dame de Grâce, célébrée par M l'abbé Georges Côté, qui donna aussi le sermon. A 9 heures, au secrétariat, un déjeuner fut servi gratuitement à tous les délégués.

* * *

Le 14 décembre 1938, le Conseil général fit deux nouvelles nominations sur le Comité d'organisation, soit MM. Lauréat Cloutier et Octave Langevin.

Au cours des premiers mois de l'année 1939, les activités du Comité consistèrent à visiter les syndicats de la ville.

Au mois de mai, une journée syndicale fut tenue à Montmagny.

Ce même mois, il y eut une journée syndicale à Donnacona pour tous les syndicats du comté de Portneuf. Les orateurs furent MM. Gérard Picard, Maurice Turgeon, Lauréat Morency et Alphonse Roberge.

Le 28 septembre 1939, une journée sociale fut organisée à l'occasion de la tenue à Québec de la Semaine sociale. Les conférenciers furent M. l'abbé Charpentier et Edouard Coulo

Le Comité s'occupa de anniversaire d'ordination sac Côté, aumônier du Conseil gé

Le 5 novembre 1939, Saint-Joseph de Beauce. Les rency, Gérard Picard, Alphon Des représentants des syndica Valley Pct et Sainte-Marie as me que les curés des paroisses

Le 8 décembre de la m syndicale à Saint-Marc des Cã neur de M. le curé Chénard. présents à cette réunion.

Le 10 décembre, une jo magny. Il y eut trois séances par une assemblée populaire lombe, maire de Montmagny

* *

Le 24 décembre 1939 a té. M. Alphonse Roberge fut secrétaire, Lauréat Cloutier, sorier; membres: A. April,

Au début de janvier 19 des employés des Services ex puis lors, le Comité a prêté quatre conventions collective fonctionnaires municipaux e

Le Comité a aussi contr ce No 4 de façon à ce que mouski, Matane et Pricevill étaient de 22 cents de l'heure l'heure pour une journée de res. Le Comité a ainsi aidé c

L'année 1940 fut marq propos. Chaque membre du visite d'un certain nombre d néral. La plupart des syndica l'extérieur en particulier le que les moyens de commun ver. Au cours de leurs visit propagande pour le journal pulaire.

Dès le début de 1940, gantiers de Loretteville en l'autre féminine. Grâce au c bé Sailly Gagnon, le Syndica à marcher de l'avant.

Le Comité contribua a derie de Thetford les Mines tué sous la surveillance du en prévision de la fondation

Le 15 mai 1940, le C Montcalm, sous le distingu J.-M.-R. Villeneuve, pour nence adressa la parole. Le rent M. J.-E. Picard, secré teurs de Québec, représent rard Picard, président du ment ouvrier de Québec. C vue organisation. Les mem breux.

Monsieur l'abbé Louis-René D ne, aumônier général des Sy cats Catholiques de Québe

on du Conseil général
oliques de Québec

uis sa fondation

Chs-Omer Garand, MM. Alfred
be.
organisation des fêtes du 25e
dotale de M. l'abbé Georges
éral.
journée d'étude fut tenue à
teurs furent MM. Lauréat Mo-
Roberge et Maurice Turgeon.
de Beauceville, Saint-Georges,
tèrent à cette réunion, de mê-
nommées.
ne année, il y eut une journée
ères, sous la présidence d'hon-
3 membres du Syndicat étaient

ée syndicale fut tenue à Mont-
études et la journée se termina
ésidée par M. Télesphore Cou-

* *

ent lieu les élections du Comi-
lu président; Lauréat Morency,
t.-secrétaire; Alex. Masse, tré-
Chevalier, Jos. Conseiller, jr.
0, le Comité fonda le Syndicat
ieurs de la cité de Québec. De-
n concours pour la signature de
soit les pompiers, la police, les
es employés de l'extérieur.
ué à faire amender l'Ordonnan-
salaires des débardeurs de Ri-
soient augmentés. Ces salaires
t ils furent portés à 35 cents de
heures, et 40 cents après 8 heu-
gens à mieux vivre.
e d'une nouvelle initiative fort à
omité fut désigné pour faire la
syndicats affiliés au Conseil gé-
furent visités. Les syndicats de
ent plus souvent, pour la raison
tions sont plus difficiles en hi-
les délégués firent aussi de la
Syndicat et pour la Caisse po-

comité réorganisa le syndicat des
ux sections, l'une masculine et
cours de son aumônier, M. l'ab-
des gantiers a toujours continué

si à former les employés de fon-
Un comité temporaire fut consti-
ndicat de l'amiante de l'endroit,
rochaine du syndicat.
ité organisa une soirée au Palais
patronage de Son Em. le cardinal
ébrer les encycliques. Son Emi-
utres orateurs à cette soirée fu-
e de l'Association des construc-
t l'élément patronal; et M. Gé-
nseil général, représentant l'élé-
e fête fut un succès au point de
es du clergé y assistèrent nom-

M. Henri Petit, président du Comité général des Syndicats de la ville de Québec.

Le 23 juin, le Comité assista à une journée syndicale à Saint-Raymond, journée qui remporta un franc succès.

Le 16 octobre, le Comité organisa une journée syndicale pour les officiers des syndicats affiliés au Conseil général. 34 syndicats répondirent à l'appel. A cette occasion, il faut souligner le concours de M. l'abbé Ls.-R. Dionne, aumônier du Conseil général, pour les bons conseils donnés tant dans son sermon que dans sa conférence. Plusieurs aumôniers étaient présents. Tous les syndicats de l'extérieur assistaient à cette journée avec une délégation très représentative.

Le 20 octobre, le Syndicat de Donnacona organisa une journée syndicale d'un genre nouveau, pour tous les syndicats du comté de Portneuf. M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, secrétaire général de la C.T.C.C., et M. Philippe Lessard, président de la Fédération de la pulpe et du papier, ainsi que les membres du Comité d'organisation, y assistèrent. Chaque syndicat fut appelé à faire un récit de ce qui se passe dans son syndicat et par là, nous fûmes à même de voir les petites difficultés de chaque syndicat. Il faut féliciter M. le curé Lockwell, aumônier du Syndicat de Donnacona, d'avoir mené à bonne fin l'idée de cette journée syndicale nouveau genre.

Au cours du mois d'octobre également, le Comité se rendit à Portneuf, pour une assemblée de propagande. Il se fit aussi un devoir d'envoyer des membres à une assemblée à laquelle il fut convoqué,à Saint-Marc des Carrières, au cours de novembre 1940.

* * *

Le Comité d'organisation pour l'année 1941 était composé de MM. Alphonse Roberge, président; Lauréat Morency, secrétaire; Alexandre Masse, trésorier; O. Chevalier, A. April, J. Conseiller, jr, Henri Petit et L. Cloutier, aumônier: M. l'abbé Ls.-René Dionne.

Le 9 mai, un forum fut tenu au Palais Montcalm en préparation de la fête des encycliques.

Du 11 au 18 mai, 14 causeries furent données à la radio aux postes CHRC et CKCV, qui avaient mis gratuitement leurs réseaux à notre usage. Des causeries furent prononcées par le R. Père G.-H. Lévesque, MM. les abbés Ls-René Dionne, Jules Lockwell, Léo Bouillé, S. H. le maire Lucien Borne, MM. Léo Pelland, J.-E. Picard, Eugène L'Heureux, Dr Philippe Roy, Honoré D'Amour, Maurice Turgeon, Gérard Picard, Lauréat Morency, Mlles Cécile Rouleau, Henriette Morissette et Yvette Côté. M. Léon Paradis, avocat, prononça une causerie radiophonique à Sainte-Anne de la Pocatière.

Le 18 mai, à l'arena de Québec, fut célébré de façon grandiose le cinquantenaire de promulgation de l'encyclique Rerum Novarum et le 10e anniversaire de l'encyclique Quadragesimo Anno. Ces fêtes se déroulèrent sous le distingué patronage de Son Em. le cardinal J.-M.-R. Villeneuve. La manifestation fut présidée par M. Gérard Picard. Prient la parole à cette occasion: Son Em. le cardinal Villeneuve, M. l'abbé Maxime Fortin, Hon. Wilfrid Hamel, M.P.P., représentant le premier ministre de la province; S. H. le maire Lucien Borne, M. J.-E. Picard, secrétaire de l'Association des constructeurs de Québec, et autres. M. Lauréat Morency remercia Son Eminence ainsi que tous les dignitaires présents. Un jeu scénique sur les Encycliques, composition de M. Raymond Laplante, de Radio-Canada, se déroula devant une assistance de 10,000 personnes, à l'arena de Québec. Le premier bataillon des Zouaves pontificaux formait la garde d'honneur. Les gardes diocésaines, les gymnastes des patronages et les Cadets de Saint-Jean-Baptiste rehaussaient l'éclat de cette fête.

Le 8 septembre 1941, M. Alphonse Roberge, président du Comité d'organisation, reçut un appel téléphonique de Rimouski demandant quelqu'un pour les aider, parce que les ouvriers de l'endroit venaient d'entrer en grève. M. Lauréat Morency fut délégué pour leur venir en aide et trois jours plus tard, tout était réglé à la satisfaction des ouvriers de Rimouski, Priceville et Matane.

Au début d'octobre, le Comité se rendit à Rimouski pour tenir une journée syndicale. MM. Gérard Picard, A. Roberge, L. Cloutier, A. Masse, O. Chevalier, A. April, Jos. Conseiller, H. Petit, L. Morency, et M. l'abbé Ls-R. Dionne, aumônier, firent le voyage. Trois syndicats furent fondés à la suite de cette journée syndicale. Ce sont les syndicats de l'Industrie du bois, le Syndicat de la construction, et le Syndicat du commerce.

Quelque deux semaines plus tard, un autre syndicat de l'industrie du bois fut fondé à Priceville.

Ces quatre syndicats augmentaient les effectifs du Conseil général de près de 1500 membres dans la seule région du bas du fleuve.

Le 21 septembre 1941, le Comité d'organisation participa à l'organisation d'une journée sociale à l'occasion de la Semaine sociale à Québec. Une assemblée fut tenue à la salle Saint-Pierre, sous la présidence de M. Lauréat Morency. Les orateurs furent MM. Alphonse Roberge, représentant des ouvriers, Edouard Coulombe, représentant l'élément patronal; et M. l'abbé Omer Garand, aumônier de l'Association patronale. Cette journée remporta un grand succès

(Suite à la page 10)

Avec les compliments d'
EMOND & COTE, Enr.
57, rue DALHOUSIE, QUEBEC

Compliments de
T.-D. DUBUC, Enr.
NOUVEAUTES
214-218, rue ST-JEAN, QUEBEC Tél : 2-3961

T. Hethrington, Limitée
BOULANGERIE MODELE
Fabricants de pains, biscuits, gâteaux et pâtisseries
358-364, rue ST-JEAN, QUEBEC Tél. : 2-2081

Compliments de Tél. : 3-3634
The Royal Paper Box Co.
82-84, boulevard LANGELIER, QUEBEC

La bière d'épinette "LA CANADIENNE"
est bonne pour la santé
F.-A. FLUET, Enr.
268, RUE ST-VALLIER, QUEBEC Tél. : 4-0751

Tél. : 9461 203, rue St-Joseph
H. THIVIERGE
LE COSTUMIER
Le grand spécialiste Confection — Merceries pour dames

QUALITE Tél. : 4-4051 SERVICE
L, GOULET
Radios : "Sparton", "Philco", Marconi".
Réfrigérateurs — Poêles — Laveuses — Accessoires électriques.
Disques : "Columbia", "Victor", "Blue Bird", "Star", etc.
457, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC

Madden & Fils Compagnie Ltée
CHARBONS
ANTHRACITE ET BITUMINEUX
Tél. 4-3578 J.-G.-Aimé Couture, gérant
Edifice L'Action Catholique, QUEBEC

Compliments de
S. S. Kresge Co., Limited
5 - 10 - 15 - 25
C.-E. LAPIERRE, gérant, 177, rue St-Joseph
M. LEPAGE, gérant, 732, rue St-Vallier
Z. BOLDUC, gérant, 288, rue St-Jean

"QUALITE et SERVICE" est notre devise
Elz. Fortier, Limitée
MANUFACTURIERS des célèbres vêtements
pour hommes marque "FORTERESSE"
117, St-Dominique, QUEBEC

Vingt-cinq ans de syndicalisme

(suite de la page 9)

Le 19 octobre de la même année, le Comité organisa une journée d'études pour les officiers des syndicats. Près de 200 officiers y prirent part. M. Alphonse Roberge présida cette journée. Les cours furent donnés par M. Gérard Picard, qui traita de la propagande syndicale; M. Lauréat Morency, qui fit un exposé des règles et procédures d'assemblées; et M. L.-O. Pouliot, qui nous enseigna la comptabilité syndicale. Deux officiers du Bureau Confédéral de la C.T.C.C. assistèrent à cette journée d'études: MM. Alphonse Bourdon et Osias Filion, de Montréal. Cette journée avait débuté par la messe à la chapelle de Jacques-Cartier. Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier, et M. l'abbé Ls-R. Dionne, aumônier général, tira les conclusions de la journée.

Enfin, le Comité d'organisation prit l'initiative d'organiser une série de cours de philosophie économique, lesquels commencèrent le 21 octobre 1941 pour se terminer le 17 mai 1942. Ces cours furent donnés par le R. Père G.-H. Lévesque et M. l'abbé Alphonse Giroux, tous deux de l'Ecole des sciences sociales de Québec. Plus de 100 délégués ont suivi ces cours.

* * *

Au début de l'année 1942, le Comité décida de faire distribuer le journal **Le Travail et la Vie Syndicale** à ses frais dans les différents quartiers de la ville.

Au cours de l'année 1942, le Comité se rendit à plusieurs journées syndicales, entre autres à Rimouski, Rivière du Loup, Portneuf, Saint-Raymond, Loretteville et Plessisville.

Le 8 mai, le Comité fonda trois nouveaux syndicats à Plessisville, à savoir: les employés de fonderie, les travailleurs en chaussures, et le syndicat interprofessionnel. Vers la même date fut fondé le Syndicat de la chaussure et des pantoufles de Loretteville-Saint-Emile.

Les mois d'été ne furent pas moins fructueux pour la fondation de nouveaux syndicats: un syndicat des gantiers fut fondé à Québec en juin, et un syndicat de l'industrie du bois, à Saint-Pacôme de Kamouraska, en juillet.

Au début de septembre 1942, le Comité fut avisé que les Syndicats de Rimouski et Priceville étaient en grève pour reconnaissance syndicale. La compagnie Price avait donné pour raison qu'elle ne signerait pas de contrat avec les syndicats parce qu'ils portaient le nom de "syndicat catholique". Les ouvriers répondirent qu'ils étaient catholiques et qu'ils le resteraient. Par la suite, ils demeurent en grève huit jours durant, après quoi un vote fut pris dans les moulins afin de savoir si les ouvriers voulaient les syndicats catholiques. Sur un total de 1120 voteurs dans les deux moulins, 58 seulement votèrent contre le syndicat. A la suite de ce vote, la compagnie Price signa une convention collective avec atelier fermé pour les Syndicats de Rimouski et Priceville, le 9 octobre 1942. M. Liguori Pépin avait agi comme conciliateur à cette occasion. Depuis ce temps, les employés sont 100 pour 100 dans le syndicat. C'est l'une des plus grandes victoires remportées par les Syndicats catholiques, du fait que la compagnie Price n'avait jamais voulu auparavant reconnaître notre mouvement.

Il convient également de mentionner la grève de la chaussure qui commença le 22 juin pour se terminer le 5 juillet 1942 par le retour des ouvriers au travail et l'obtention d'un boni de $2.40 par semaine aux ouvriers et ouvrières de cette industrie. Quinze manufactures de Québec furent intéressées dans cette grève représentant 3,000 ouvriers et ouvrières. 300 nouveaux membres donnèrent leur adhésion au syndicat à cette occasion.

Le Comité d'organisation organisa encore cette année une Journée d'études pour les officiers, le 15 novembre 1942. 125 délégués représentant 33 syndicats, dont 13 de l'extérieur, assistèrent à cette journée commencée par la messe et le sermon par M. l'abbé Ls-René Dionne. Le matin, M. Gérard Picard donna une conférence sur le Service sélectif, et l'après-midi, il y eut séances d'étude par commissions; c'est-à-dire que six groupes de 20 personnes environ furent formés et siégèrent dans chacune des salles du secrétariat, sur l'un ou l'autre des trois cours préparés à cette fin par le Comité d'organisation. C'est M. l'abbé Aurèle Ouellet qui tira les conclusions de cette journée.

Au mois d'octobre 1942, le Syndicat des tanneurs-corroyeurs signa trois contrats d'atelier fermé avec les maisons suivantes: Champlain Leather, Albert Racine et Henri Clément. C'est un autre grand succès pour les Syndicats catholiques.

Enfin, le Comité d'organisation décida de reprendre les cours du R. Père Lévesque. Ceux-ci commencèrent au mois de novembre et se continuèrent jusqu'au mois de mai 1943, à chaque séance du Conseil général.

* * *

Le Comité d'organisation pour l'année 1943 se compose de MM. Alphonse Roberge, président, Lauréat Morency, secrétaire-trésorier, Albert April, asst.-secrétaire, Henri Petit, Jos. Conseiller, jr, Omer Chevalier, Gérard Courcy et M. l'abbé Ls-René Dionne, aumônier.

Sept nouveaux syndicats furent fondés au cours de l'année: En février 1943, le Syndicat du vêtement de Sainte-Croix de Lotbinière; le Syndicat de la tricoterie Somerset de Plessisville; et au mois de mars, le Syndicat de la métallurgie de Québec. Au cours de l'été l'on vit naître quatre autres syndicats: l'industrie du bois de Matane, les apprêteurs et teinturiers en fourrure de Québec, l'industrie du bois de Cabano, et la construction de Plessisville.

SITE SPLENDIDE DE QUEBEC

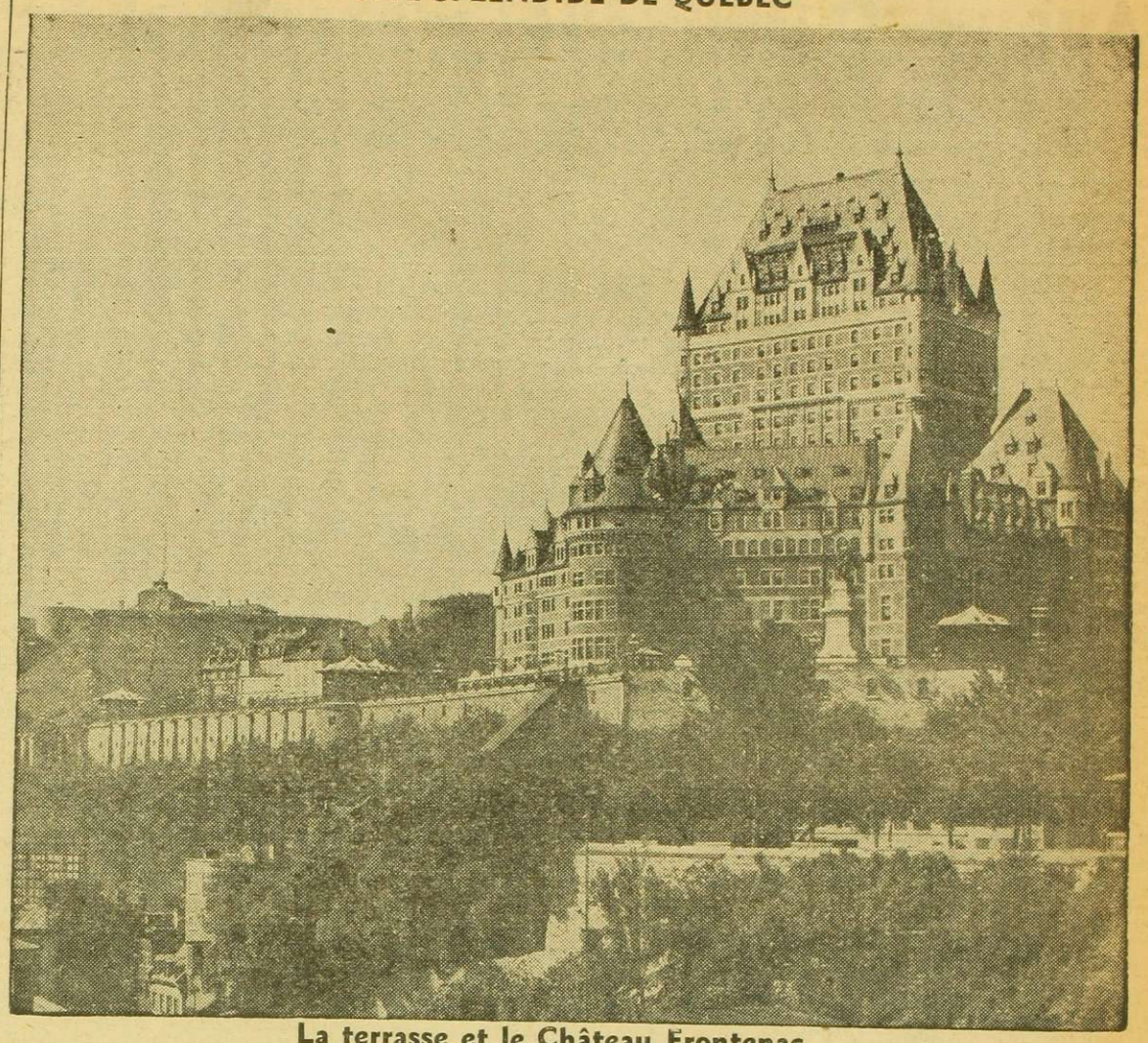

La terrasse et le Château Frontenac

Le 24 octobre 1943, une journée syndicale fut tenue à Québec. M. l'abbé Gérard Dion, professeur à l'Ecole des Sciences sociales de l'Université Laval, célébra la messe et donna le sermon.

Le matin, il y eut une conférence par M. Gérard Picard sur le rapport de la Commission d'enquête royale, dit rapport "Prévost", et le conférencier répondit ensuite aux questions qui lui furent posées. Dans l'après-midi, ce furent des séances d'étude par commission sur l'**étude**, la **défense** et le **développement** de notre organisation.

Cette journée syndicale fut présidée conjointement par MM. Henri Petit, Lauréat Morency et l'abbé Ls-R. Dionne, aumônier. 49 syndicats étaient représentés par 211 délégués. Plusieurs aumôniers de l'extérieur étaient présents.

En novembre dernier, deux nouveaux syndicats furent fondés: le syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière du Loup et le Syndicat de la Fonderie de L'Islet.

* * *

Comme l'on peut s'en rendre compte, le Comité d'organisation continue d'accomplir son devoir en travaillant bénévolement à l'épanouissement du syndicalisme catholique dans la région de Québec, en coopération avec M. Alphonse Roberge, organisateur général.

Il est bon de noter que le Travail du Comité se fait honnêtement, sans recours aux méthodes démagogiques de nos rivaux qui promettent aux ouvriers et ouvrières des bonis de vie chère et des augmentations de salaires qu'ils savent fort bien d'avance ne pouvoir leur accorder.

Tandis que nous, organisateurs des Syndicats catholiques, nous ne promettons rien d'extravagant, mais nous obtenons au delà de toute espérance. **"Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras".**

Respectueusement soumis,

Lauréat MORENCY, secrétaire.

206, rue Du Pont Tél. : 4-4641
LA CIE F. X. DROLET QUEBEC
FABRICANTS D'ASCENSEURS
TOUTE REPARATION MECANIQUE
Spécialités : Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.

Tél. 9677
EUGENE FALARDEAU Ltée
ENTREPRENEURS-COUVREURS
141, rue Dorchester, Québec, P.Q.

J. B. E. Letellier Eng.
EPICERIE en GROS
Tél. 2-3931
112, rue Dalhousie, Québec

Avec les compliments de :
GAUTHIER, Limitée
VERRE A VITRE pour l'INDUSTRIE du BATIMENT
PEINTURE — PAPIER-TENTURE
292, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC

Historique du Conseil...

(Suite de la page 7)

paré et accepté par toute l'association des constructeurs. Ce fut un grand progrès dans les relations ouvrières. Jusqu'en 1934, les salaires furent de plus en plus reconnus dans les travaux d'églises et communautés, mais il y eut des baisses inoubliables dans certains travaux de la commission scolaire, etc. Enfin, à la session provinciale de 1934, la grande loi sociale de l'Extension de la Convention collective vint mettre plus d'ordre et de justice dans les contrats de travail.

En 1935, des contrats séparés pour chaque métier furent sanctionnés par le gouvernement, et administrés chacun par un comité conjoint.

En 1936, un seul contrat général et un seul comité conjoint réglaient le problème pour la ville de Québec, et un rayon de 10 milles.

En 1940, l'Association des employeurs est incorporée, et signe au nom de ses 200 membres, le contrat collectif qui s'étend de Thetford à Matane.

Un tableau comparé des améliorations de salaires obtenues pour tous depuis quelques années montrerait l'importance des activités de notre organisation.

A tous ceux qui n'étaient pas membres des syndicats catholiques lors de leur fondation, nous disons que les succès remportés par le Conseil de construction sont dus à l'esprit de coopération, au travail et au dévouement de vos confrères, et qu'aucun d'eux ne veut retourner au régime individualiste d'il y a 20 ans.

Les officiers actuels sont:
Président: Rosaire Gosselin,
Secrétaire: Ernest Lemieux,
Ag. d'affaires: O. Chevalier,
Aumônier: Ls.-René Dionne, ptre.

Augmentation subtantielle de salaires

Pour les ouvriers du bâtiment de Montréal et de la banlieue — Beau succès du Conseil de la Construction — Texte de la décision du Conseil Régional du Travail

Dans l'affaire de l'arrêté (C. P. 5963) régissant les salaires en temps de guerre et les métiers du Bâtiment et de la Construction de Montréal et la banlieue.

Dans l'affaire d'une requête du Conseil des Syndicats catholiques nationaux des métiers de la construction de Montréal et de la banlieue et le Conseil des métiers du bâtiment et de la construction de Montréal et de la banlieue, représentant les employés engagés dans les métiers du bâtiment et de la construction de Montréal et de la banlieue.

Demandant une augmentation minimum générale de 10% sur les taux minima de salaires énumérés dans l'arrêté en conseil (provincial) no 2905 du 28 octobre 1942 telle demande subséquemment remplacée par une autre requête déposée au Conseil le 14 décembre 1943 proposant des rajustements de taux pour chacun des métiers.

Conclusions et instructions

La requête susmentionnée ayant été considérée par le Conseil régional du Travail en temps de guerre et les parties intéressées (employeurs et employés) ayant eu l'opportunité de soumettre leur point de vue dans cette affaire et ledit Conseil s'étant conformé aux dispositions de la partie V du bulletin no 3, en consultant individuellement tous et chacun des employeurs de l'Industrie du Bâtiment et de la Construction de Montréal et de la banlieue.

Conclut, après avoir fait faire une enquête générale, non seulement dans cette province mais également en dehors de ses limites, que l'augmentation de salaire de 10% ou les rajustements dans les taux basiques subséquemment soumis, peuvent être considérés comme justes et raisonnables en ce qui concerne plusieurs classifications professionnelles, et qu'une certaine augmentation de salaire dans les taux basiques peut aussi être considérée comme juste et raisonnable pour d'autres classifications professionnelles, en vertu des dispositions de l'arrêté fédéral C. P. 5963, régissant les salaires en temps de guerre.

Et conclut qu'il serait juste et raisonnable d'ordonner à tous et à chacun des employeurs engagés dans les métiers du bâtiment et de la construction de Montréal et de la banlieue d'augmenter les taux de salaires basiques pour les classifications professionnelles des métiers du bâtiment et de la construction de Montréal et de la banlieue, et

En conséquence le Conseil régional du travail en temps de guerre, conformément aux articles 25 et 29 de C. P. 5963, ORDONNE à tous et à chacun des employeurs ou entrepreneurs de l'Industrie du bâtiment et de la construction de Montréal et de la banlieue et particulièrement à:

que les taux minima de salaires suivants doivent être payés pour chacun des métiers ci-après:

	Prix de l'heure
Briqueteurs et poseurs de blocs de ciment	$ 1.00
Poseurs de marbre	1.00
Maçons-pierre (y compris tailleurs sur le chantier)	1.00
Plâtriers (travaux ordinaires ou d'ornementation)	1.00
Charpentiers, menuisiers	0.90
Calfats (construction)	0.60
Peintres, décorateurs	0.80
Peintres, aspergeurs	0.85
Vitriers (boutiques ou chantiers)	0.80
Electriciens:	
Compagnons	0.95
Poseur d'acier d'armature de béton	0.70
Finisseurs en ciment	0.75
Poseurs de liège isolateur	0.75
Couvreurs d'amiante	0.75
Gréeurs (Riggers)	0.65
Proposés aux grues	0.85
Proposés aux malaxeurs à vapeur	0.75
Proposés aux malaxeurs à gazoline	0.70
Proposés aux compresseurs	0.70
Chauffeurs (construction-firemen)	0.65
Porteurs d'oiseaux	0.60
Journaliers (ouvriers non qualifiés)	0.55
Poseurs de lattes en métal	0.90
Poseurs de lattes en bois	0.80
Poseurs de lattes en bois (au mille)	4.00
Poseusr de tuile	0.90
Poseurs de terrazzo	0.90
Proposés aux machines à polir le terrazzo (sec)	0.70
Proposés aux machines à polir le terrazzo (humide)	0.60
Poseurs de plancher en mastic et finisseurs	0.80
Poseurs de linoléum, de muroléum ou de caoutchouc, tuile et feuilles, cireurs et polisseurs et poseurs de tuile en asphalte	0.65
Aides apprentis dans les mêmes métiers	0.50
Préposés aux pelles mécaniques de toutes sortes (par semaine)	50.00
Proposés aux pelles mécaniques, employés de moins de	

(Suite à la page 15)

L'honorable Godbout et le réveil canadien-français

Les élections provinciales de l'automne de 1939 et l'avènement au pouvoir de l'hon. Adélard Godbout ont marqué un réveil canadien-français quasi providentiel, à une époque dramatique de l'histoire de notre pays, alors que notre peuple était sollicité, par de funestes appels à l'isolement, à se replier sur lui-même, à se séparer du reste de la nation canadienne et à se renfrogner dans une attitude stérile de défi contre le reste de la Confédération.

La voix d'Adélard Godbout, avec celle d'Ernest Lapointe, fit entendre alors la doctrine salutaire de l'union, de l'unité canadienne, la seule dont la minorité canadienne-française pouvait et peut encore espérer son propre progrès et la récognition de ses droits. La réponse de la province de Québec fut saluée, dans tout le Canada et à l'étranger, comme le geste d'un peuple adulte, qui conçoit clairement son avenir, qui comprend ses intérêts supérieurs.

Quant à M. Godbout, il assumait le pouvoir dans des circonstances extrêmement difficiles, qui allaient exiger de lui et de son gouvernement non moins de fermeté que de diplomatie, sans compter le courage qu'il fallait, à ce moment, pour entreprendre le relèvement financier de la province. On a vu que le nouveau premier ministre pouvait tout mener de front et qu'il était de taille à représenter la province de Québec et à parler en son nom.

Où nous aurait mené, à sa place, un chef politique d'une trempe moins solide? M. Godbout avait dit: "Québec fera sa part dans la guerre". Toute la population du Canada savait à quelle condition Québec s'était ralliée à la politique de guerre du gouvernement fédéral. M. Godbout réitéra cette condition et ni les exhortations, ni les flatteries des impérialistes ne le firent démordre de sa résolution de demeurer, sur ce point, le fidèle interprète de ses compatriotes. Il contribua plus que tout autre à démontrer, par ses discours, par ses interventions opportunes, que l'effort de guerre du Canada serait compromis par une politique de conscription qui violerait les promesses faites à Québec. Sa voix fut écoutée.

La difficulté n'était pas de crier: Non! à toutes les puissances occultes qui se liguaient alors pour renverser l'opposition de la province de Québec. Nous avons toujours eu, dans notre province, une surabondance de hurleurs qui disent **non** à tout propos, sans se soucier des résultats. S'ils eussent été à la place de M. Codbout, leur voix eût rempli l'air de protestations et de défis; par vaine gloriole ils eussent ameuté contre Québec tout le reste de la population canadienne et, inévitablement, ils eussent donné raison aux éléments hostiles qui voulaient profiter d'une telle agitation pour "donner une leçon aux Canadiens français". A la place d'un plébiscite, nous aurions eu la conscription.

M. Godbout a fait mieux: Il a défendu et fait accepter le point de vue de la province de Québec et grâce à lui les Canadiens français conservent aujourd'hui l'estime et le respect de leurs compatriotes de langue anglaise

C'est ainsi que la province de Québec, qui s'acheminait vers la débandade financière et administrative, avant l'avènement du gouvernement Godbout, et que l'isolement aurait fait rétrograder de vingt-cinq ans si elle avait refusé de jouer son rôle dans la guerre, c'est ainsi que Québec a franchi victorieusement, depuis quatre ans, ce qui a été sans contredit la période la plus difficile de son histoire.

Réveil quasi providentiel, disions-nous plus haut. Ce réveil est tout à l'honneur de nos compatriotes, qui ont su discerner, à l'automne de 1939 entre les appels qui les sollicitaient, la voix d'un homme qui leur parlait sans emphase et sans fausses promesses, avec la seule conviction de sa sincérité, de sa droiture proverbiale, de son intégrité, qualités caractéristiques des gens de notre peuple, qui se sont reconnus en M. Godbout.

(Communiqué)

Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constituants de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

LE MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL, Ministre

ARTHUR MacNAMARA, Sous-ministre

Courtes nouvelles de ...

THETFORD-LES-MINES

La population de Thetford-les-Mines a participé, le 24 octobre dernier, à une journée syndicale organisée par le Syndicat national catholique de l'Amiante. Le R. P. Cousineau, S.J., prêchait à Saint-Alphonse, tandis que M. l'abbé Aurèle Ouellette parlait à Saint-Maurice. Les deux prédicateurs rappelèrent aux fidèles que l'Eglise catholique a toujours protégé le faible et le pauvre contre les abus des puissants. Elle indique encore à l'ouvrier le moyen pratique d'obtenir le respect de ses droits par l'Association Professionnelle, par le Syndicat catholique pour l'ouvrier catholique.

Dans l'après-midi, une foule nombreuse se réunissait à l'auditorium du Centre paroissial de Saint-Alphonse pour entendre MM. Osias Filion, J.-B. Delisle et E.-S. St-Amand, tous trois de Montréal, qui traitèrent de problèmes et de questions d'un intérêt particulier pour les ouvriers, en insistant sur ce fait que seul le Syndicat catholique donne entière satisfaction à ses membres. Le P. Cousineau rappelle à l'auditoire qu'au point de vue national et dans l'intérêt des ouvriers, ces derniers ont besoin d'organisations ouvrières dirigées par des Canadiens français. Il n'hésite pas à affirmer que la grande campagne lancée dans la province de Québec par des unions neutres contre les Syndicats catholiques fait partie d'un plan concerté pour établir une nouvelle domination sur les ouvriers canadiens-français. M. G. Picard, secrétaire général de la C.T.C.C., attira l'attention de ses auditeurs sur les lois qui régissent les conditions de travail.

Dans la soirée, les mêmes orateurs portèrent la parole à Saint-Maurice et au Lac Noir. A la suite de cette journée syndicale, un grand nombre de demandes d'admissions ont été remises aux officiers des Syndicats.

LORETTEVILLE

Le Syndicat national des Gantiers de Loretteville tenait le 27 octobre dernier, son assemblée mensuelle. A cette occasion, la section féminine de ce Syndicat a choisi ses officières pour l'année 1944 et M. Edmond Durand agissait comme président des élections. Le même exécutif fut réélu à l'unanimité. Voici les noms des officières: Mlles Marie-Anne Dubeau, présidente pour un 4e terme; Gaby Boutet, vice-présidente; Fernande Hébert, secrétaire; Simone Durand, archiviste; Simone Genest, correspondante; Angélique Durand, gardienne, et nommée déléguée à la Fédération.

Après des élections, l'assemblée poursuivit son travail de routine pour ensuite étudier en groupe la valeur du travail d'après le catéchisme d'éducation syndicale du Père Arès, entendre le rapport de la journée d'étude de Québec, le 23 octobre, sur la liberté syndicale, d'après le rapport Prévost, puis la correspondance avec le gouvernement sur l'établissement de bureaux pour recevoir les prestations d'après la Loi de l'Assurance-Chômage, enfin, un compte rendu des deux réunions du Conseil général, tenues à Québec. Des brochures traitant du coût de la vie et publiées par le gouvernement fédéral seront bientôt distribuées aux ouvriers. La réunion se terminait par les remerciements d'usage de la part des nouvelles officières élues avec les félicitations et les meilleurs voeux du président et de l'aumônier.

MATANE

Récemment, avait lieu à Matane une grande assemblée qui groupait plusieurs membres du Syndicat catholique de l'Industrie du bois de Matane Inc., sous la présidence de M. Alfred Deschênes. En plus des directeurs de ce Syndicat, on remarquait MM. Emilio Duchêne, Gérard Lavoie et Léopold Vézina, tous trois officiers de la Fédération Nationale catholique de l'Industrie du bois du Canada, Inc. Tous les syndiqués de Matane étaient présents et l'assemblée fut des plus intéressantes. Parmi les nombreuses questions à l'étude, il faut souligner particulièrement la discussion du contrat de travail qui sera prochainement signé avec la Compagnie Price Bros. Ltd.

RIMOUSKI

Il nous fait plaisir de porter à l'attention de nos lecteurs un bref rapport de la réunion du Bureau Confédéral présenté par M. F.-X. Légaré. Ce dernier est directeur du bureau d'administration de la Confédération des Travailleuars Catholiques du Canada.

C'est au secrétariat des Syndicats catholiques de Montréal, le 30 octobre dernier, que se tenait cette assemblée, la première depuis le grand Congrès de Granby. M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C., présidait. Plusieurs questions importantes furent soumises aux directeurs. Le président et le secrétaire général présentèrent leurs rapports depuis le Congrès. Les directeurs étudièrent une partie des résolutions du Congrès qui avaient été référées au bureau Confédéral.

Entre autres nouvelles intéressantes, on nous apprenait que l'ancien président général de la J.O.C., à Montréal, M. Pierre Forest, était maintenant à l'emploi de notre journal, **Le Travail et la Vie Syndicale.**

* * *

Le Syndicat catholique de l'industrie du Bois de Rimouski Inc., tenait dernièrement son assemblée annuelle. Plusieurs nouveaux membres furent initiés et l'agent d'affaires, M. F.-X. Légaré, donna un fort intéressant rapport des activités du Syndicat. On trouvera plus loin un résumé de ce rapport. Le secrétaire lut le compte rendu du Comité d'intérêts mutuels en opération depuis la signature du contrat de travail.

Voici le résultat des élections qui eurent lieu à cette assemblée: MM. Louis-Ernest Saint-Pierre, président; 1er vice-président, Rosaire Pelletier, réélu pour un 2e terme; 2e vice-président, Joseph Dubé, réélu pour un 3e terme; sec.-archiviste, Gérard Lavoie; sec.-corr., Louis Longchamp; sec.-financier, C.-H. Longpré; trésorier, Emilio Duchêne; gardien, Henri Côté; sentinelle, André Yockell.

MM. les abbés Paul-Emile Dubé, aumônier adjoint du Syndicat, et Maurice Chouinard, aumônier de la J.O.C., ainsi que les officiers élus portèrent tour à tour la parole avant de clore l'assemblée.

* * *

Résumé du rapport de l'agent d'affaires du Syndicat de Rimouski, M. F.-X. Légaré:

Fait à mentionner, en tout premier lieu, il existe dans le diocèse de Rimouski huit Syndicats, dont six dans l'Industrie du bois. On escompte la fondation d'au moins six nouveaux Syndicats, dont un aux Trois-Pistoles et un au Cap-Chat, dans un avenir prochain.

Au cours de l'année écoulée, les Syndicats de Rimouski ont obtenu pour leurs membres des augmentations considérables de salaires et des conditions de travail sensiblement améliorées.

Le rapport mentionne aussi la reconnaissance de ce Syndicat par la Compagnie Price Brothers dans ses moulins de Rimouski et la signature d'une convention collective des plus avantageuses.

L'agent d'affaires mentionnait encore la fondation d'une Caisse de décès et de nombreuses éphémérides syndicales. Il faisait d'intéressantes suggestions relatives aux allocations familiales, cercles d'études, coopératives, journées d'études, urbanisme, préservation des forêts, causeries à la radio, enquêtes mensuelles sur l'assurance-chômage, moyens de propagande, membres du Syndicat dans l'armée, possibilités de devenir propriétaires. M. Légaré souhaite enfin que le Syndicat figure à la Chambre de commerce, chez les Chevaliers de Colomb, chez les marchands détaillants, dans les Coopératives de consommation.

Ce rapport, dont nous n'avons donné que les grandes lignes, faute d'espace, mérite d'être étudié en entier et attentivement.

QUEBEC

Une journée syndicale avait lieu dans la vieille capitale, le 24 octobre dernier, à Notre-Dame de Jacques-Cartier. M. l'abbé Gérard Dion, professeur de Sciences sociales de l'Université Laval, célébra la messe et prononça le sermon. Pour la circonstance, 211 délégués s'étaient inscrits, dont 109 représentants des 24 Syndicats de la ville de Québec et 102 délégués de 25 Syndicats de l'extérieur. Les séances furent tenues à l'édifice des Syndicats catholiques sous la présidence de MM. Henri Petit, président du Conseil général des Syndicats de Québce, Lauréat Morency, président de la Fédération des Cercles d'Etudes, et l'abbé Louis-René Dionne ,aumônier du Conseil général. M. Alfred Charpentier, président général de la C.T.C.C., assistait à la séance de l'après-midi.

Dans sa conférence sur le rapport Prévost, M. Gérard Picard, organisateur général de la C.T.C.C., soulignait les trois importantes recommandations de ce rapport: la liberté syndicale, le contrat collectif, le tribunal du travail. Nous ne pouvons pas donner ici les détails de cette conférence. Nos lecteurs trouveront ces informations sur le même sujet dans le texte d'un article de M. Picard, publié dans **Le Travail et la Vie Syndicale,** du mois d'octobre, à la page 5.

Des discussions et des échanges de vues intéressantes suivirent la conférence de M. Picard et l'assemblée se termina par un rapport général des Commissions d'études.

MONTREAL

Lors de la dernière assemblée des membres du Syndicat des Gantiers de Montréal, M. Z. Lamoureux, le président, adressa un bon mot aux membres présents. Voici en quelques lignes un résumé de son allocution: Le président souligna d'abord la marche progressive du Syndicat des gantiers, la bonne entente qui règne entre tous les officiers, chacun d'eux s'appliquant, dans toute la mesure du possible, à collaborer à la cause commune. Le président souhaite que ce même esprit d'entente règne non seulement chez les officiers mais également chez tous les membres du Syndicat. Il invita ensuite tous les intéressés à acquitter fidèlement leurs cotisations en faisant remarquer, cependant, que personne n'achète sa protection auprès des officiers du Syndicat. La cotisation est un moyen d'aider davantage les membres. En terminant, le président exprima le voeu que tous, officiers et membres, marchent et travaillent la main dans la main avec justice, entrain, joie et charité. Que les membres fassent confiance à leurs officiers: c'est le premier mot de tout Syndicat. La tête dirige le corps; à son tour, le corps protège la tête. Que tous continuent à fournir la bonne volonté: en retour, les officiers déploieront plus de courage et d'efforts pour aider et protéger les membres du Syndicat.

Pharmacie PINSONNAULT
1390 Ontario Est, coin Plessis
MONTREAL
Tél. AMherst 5544 - CHerrier 0376

298,000,000

Ce chiffre prodigieux est le total en verges de la marchandise de coton produite pour fins de guerre par la Dominion Textile depuis le commencement des hostilités.

A la base de ce succès sont les hommes et les femmes qui font partie de l'organisation — les employés des filatures, les artisans fiables; les techniciens experts qui ont développé de nouveaux usages de guerre pour le coton; la direction qui a su préparer les affaires de façon à rencontrer les difficultés de la production en temps de guerre.

A la base de ceci aussi est le fait qu'une organisation solide, déjà établie lorsqu'éclata la guerre fut prête à s'adapter aux besoins vitaux de la nation... prête à faire les modifications ou agrandissements nécessaires dans ses établissements sans l'aide du gouvernement.

Le chiffre des salaires est de deux fois plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était lorsque la guerre éclata (dû, partie à l'augmentation du travail, partie parce que la moyenne des salaires horaires des employés des filatures est plus élevée qu'en 1939 de 42.2 pour cent) et les taxes sont maintenant 30 fois ce qu'elles étaient en 1939.

DOMINION TEXTILE
COMPANY LIMITED

La science économique...

Suite de la page 1

Liquider le monde moderne, cela veut dire qu'il faut remédier à cette situation, corriger ces abus, afin que l'argent soit au service de l'homme et non l'inverse; que l'on cesse d'être dans cette situation paradoxale ou bien qu'encore insuffisante pour combler tous les désirs, la technique moderne conduise à des surproductions locales et à une sous-consommation généralisée qui désorganisent tout le marché. Mais en aucun cas, cela ne pourra signifier la suppression de la machine, de l'organisation scientifique du travail, des méthodes de production à haut rendement. Ni même l'arrêt du progrès à son niveau actuel.

En s'opposant au progrès technique, l'ouvrier n'affirme pas la supériorité de l'homme sur la machine, il empêche tout simplement l'installation de la machine et avoue plutôt sa faiblesse, son incapacité de dominer la machine, car par là il réduit la quantité des biens disponibles et se condamne à ne pouvoir en assurer au grand nombre de gens. Il tarit les sources de production. Et si cela peut faire mal à certains capitalistes, cela fait encore plus de mal à la masse ouvrière, parce qu'on ne peut jamais, dans une société quelconque, distribuer plus de biens qu'il n'y en a eu de produits.

La vérité rend toujours service

Voilà tout ce que j'ai voulu faire comprendre aux ouvriers, qui ont toujours eu tendance dans le passé à s'opposer au progrès technique à cause des abus du capitalisme et des profits exagérés qui en résultaient. En ce faisant, je crois leur avoir rendu service. Ils auront vu, j'espère, que cette action négative leur fait plus de tort que de bien, puisqu'elle tend à diminuer la production et que l'abondance de celle-ci est nécessaire pour que tout le monde puisse se procurer de tout à des prix avantageux. Ils auront vu en même temps que leur action doit plutôt consister à laisser se faire tous les progrès techniques qui se présentent, s'ils sont économiquement possibles, à y contribuer même, puis ensuite à en revendiquer fortement, par toute la puissance de leur organisation, une large part sous forme de salaires accrus ou de prix diminués.

Et ils seront d'autant plus forts dans leurs revendications qu'ayant vraiment situé le problème là où il est, ils pourront ensuite, avec l'aide de l'économiste, montrer au patron que l'avenir de son entreprise réside justement en une large distribution des avantages que procure la technique. Sans quoi, il se coupe lui-même le cou et sera incapable de disposer des quantités supplémentaires produites, qui exigent, il va sans dire, un plus grand nombre de consommateurs.

Le progrès technique est un précieux instrument aux mains de l'homme. Parce que certains hommes s'en sont mal servi, n'allons pas détruire l'instrument, ni l'empêcher de se perfectionner. Apprenons plutôt à nous en servir convenablement pour le bien général.

François-Albert ANGERS,
professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

A travers les revues

(Suite de la page 2)

le "courageux mouvement de grève déclenché contre les déportations a creusé une brèche profonde dans les dispositions de l'occupant pour utiliser nos classes laborieuses dans la conduite de sa guerre... Ces camarades ont fait à nouveau la preuve de l'efficacité indiscutable de la grève, cette arme économique et politique si souvent utilisée avec succès par nos pères."

Une mise en garde contre la tendance à s'endormir sur ces premiers lauriers. "Notre ennemi n'est pas encore vaincu, continue l'article. Le régime hitlérien ressent profondément les coups terribles qui sont assénés à ses armées sur tous les fronts et particulièrement en Russie où l'armée rouge émerveille de plus en plus le monde par la stratégie géniale de ses jeunes dirigeants issus des classes populaires et par le courage sublime de ses troupes... La bête malfaisante se défendra... nous avons remporté une première victoire; ...Nous devons... faire l'autocritique de notre attitude personnelle. Nous devons mieux nous préparer, mieux nous organiser pour les luttes prochaines que nous devrons inévitablement livrer si nous ne voulons pas devenir les esclaves dociles d'un ennemi affolé".

Un articulet intitulé: *Il ne faut jamais remettre au lendemain*, remarque que: "C'est seulement dans la mesure où nous aurons pu agir ainsi (nous unir, nous organiser pour améliorer notre sort, pour aider à chasser l'ennemi qui nous affame, pour dénoncer les traîtres et surtout pour les châtier) dans la période difficile actuelle que nous pourrons "après la guerre" faire respecter nos volontés".

Voici le dernier article: *Il faut dire...* "Que pendant le mois de janvier, plus de 250 *trains de troupes et de matériel* ont transité en Belgique venant de France vers la Hollande et l'Allemagne! Ne s'agit-il pas là de troupes qui filent vers l'Est *pour servir à enrayer les avances victorieuses des valeureuses troupes soviétiques!* Camarades cheminots, avons-nous fait tout ce qui s'imposait pour empêcher ou tout au moins entraver ces transports? *Faisons un sincère examen de conscience.* Ceux de Leningrad, ceux de Stalingrad sont en droit de nous réclamer des comptes. Qu'avons-nous fait?

Reproduit par *News from Belgium*, vol. III (oct. 16. 1943) 332-333.

Conversion de M. Marquette

(Suite de la 1ère page)

M. Paul-Emile Marquette a tout encaissé et s'est même déclaré satisfait du rapport. "C'est, dit-il aux employés, une victoire pour la première manche". Et les employés ont applaudi les paroles du grand chef. Pas mort, mais pas fort, tout de même!

Deuxième manche

Le comité d'arbitrage a, par la suite, entendu les revendications de la Fraternité, M. Marquette siégeant toujours comme commissaire.

La Fraternité demandait trois choses entre autres:

1° Reconnaissance officielle de la Fraternité comme l'unique agent de négociations;

2° Une convention collective, en vertu des lois fédérales et non de la loi des conventions collectives de la province de Québec.

3° Atelier fermé en faveur de la Fraternité.

Le Comité d'arbitrage vient de faire connaître ses conclusions dans un rapport majoritaire signé par M. Brassard, président, et M. Marquette, lui-même, commissaire.

1° Le rapport ne dit pas que la Fraternité devra être le seul agent de négociations, mais simplement: "il recommande à la ville de reconnaître la Fraternité comme l'association groupant actuellement la majorité des agents de police, des pompiers et des employés manuels de la ville."

Conséquemment, cette **recommandation** n'exclut pas des négociations d'autres associations minoritaires.

2° Le Comité se prononce en faveur **"des contrats collectifs en vertu de la loi des conventions collectives du travail"** (loi du gouvernement du Québec, obtenue par les Syndicats catholiques). La Fraternité préconisait la loi fédérale.

3° Le plus fort de tout, c'est que le rapport, signé par M. Marquette, soutient le point de vue exprimé devant le Comité par le Syndicat des employés de la cité, et combattu par la Fraternité. Voici le texte même: **"Mais sans inclure dans lesdits contrats des clauses d'atelier d'union ou de préférence syndicale".**

...M. Paul-Emile Marquette est en faveur de la liberté syndicale! Le libre choix d'appartenir à telle ou telle association doit être laissé à chaque employé. C'est un progrès. C'est une conversion dont doivent se réjouir les Syndicats catholiques, particulièrement les membres du Syndicat des employés de tramways, que certains confrères de travail de la **Rubinhood** voulaient assommer pour en faire des frères...

Puis le rapport Brassard-Marquette conclut par une déclaration de principes contre la grève, comme moyen de régler les conflits entre les employés et les municipalités. Il se prononce en faveur de la création d'un tribunal d'arbitrage obligatoire, comme l'a suggéré la commission Prévost, "si parva licet componere magnis", ajoutent en latin nos deux grands savants Brassard et Marquette.

Malheureusement, je ne suis pas familier avec le latin comme M. Marquette. Je crois que par ces mots, M. Brassard et M. Marquette veulent exprimer un sentiment d'humilité, tout en comparant leur comité à la commission Prévost, cela pourrait se traduire en langage populaire: "s'il est permis de comparer les **"puppies"** aux **"bulldogs"...**

Il n'y a pas à dire: M. Marquette est en train de s'instruire! Il ira loin... bien loin, si loin qu'un jour il aura atteint aux sommets des principes de la sociologie chrétienne qu'un séjour trop court dans le mouvement syndical catholique ne lui a pas permis de saisir dans toute leur ampleur.

Ce sera, sans doute, la victoire de la troisième manche!

Contre
Maux de Tête
Névralgies
La Grippe
Douleurs

Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

Farquhar Robertson
Limitée

Les principaux marchands de charbon à Montréal

614 ouest, rue St-Jacques
(Carré Victoria)
MA. 7511

MINISTERE DU TRAVAIL
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective
Loi du salaire minimum
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement
Service de conciliation et d'arbitrage
Loi du repos hebdomadaire.

Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux
Loi des édifices publics
Loi des paratonnerres
Loi des mécaniciens de machines fixes
Loi des appareils sous pression
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail
Service de placement provincial
Loi des pensions aux aveugles de Québec
Loi de l'assistance aux nécessiteuses.

Honorable Edgar ROCHETTE, C.R.,
Ministre

Gérard TREMBLAY,
Sous-ministre

J. O'Connell MAHER,
Directeur des Services.

Faites bon usage de votre permis

Les permis de la Commission des Liqueurs de Québec vous mettent en mesure de vous procurer une quantité déterminée de boissons. Cette quantité a été établie à la suite d'un inventaire des stocks disponibles et une étude sérieuse des conditions probables de réapprovisionnement futur.

On a fixé un maximum, non pas une moyenne. Il n'est donc pas nécessaire que chaque détenteur d'un permis achète toute la quantité de boisson à laquelle il a droit, excepté en de rares circonstances, car alors il faudrait bientôt établir le rationnement sur une autre base.

Lorsque la Commission des Liqueurs de Québec s'est vue dans l'obligation d'émettre des permis, afin d'assurer une juste répartition des boissons alcooliques, elle a tenu compte du nombre de ses clients réguliers et de la quantité de boisson qu'ils achetaient en moyenne.

Cependant, bon nombre de personnes, en utilisant aujourd'hui tous leurs coupons, achètent plus de boissons qu'avant le rationnement. Il est donc évident que plusieurs font des réserves, que d'autres consomment davantage et que certains détenteurs de permis s'en servent au bénéfice de leurs amis.

Les effets de ces pratiques déloyales commencent à se faire sentir. Il en est résulté une rareté, qui ne se serait pas produite si tous s'étaient conformés aux règlements, et dont souffrent un grand nombre de personnes. Les particuliers qui achètent les boissons pour les revendre ont créé un véritable "marché noir".

Ces contraventions ne sont pas très répandues, à moins qu'on y mette fin, il est inévitable que l'ensemble des citoyens doive subir les conséquences des abus de quelques-uns.

Que chacun se montre loyal et équitable envers ses concitoyens et il sera possible d'améliorer la situation et de prévenir un rationnement plus rigoureux des boissons alcooliques.

Que l'on veuille donc suivre ces quelques conseils:

1 — Éviter, autant que possible, d'acheter toute la boisson à laquelle le permis donne droit.

2 — Ne prêter à personne son carnet, qui n'est pas transférable.

3 — Ne pas acheter de boissons pour autrui. Chacun a son propre permis, ou il peut s'en procurer un.

VEUILLEZ CONSOMMER MOINS

Publiée par

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUÉBEC

LC7F

Augmentation substantielle de salaire

(Suite de la page 11)

44 heures dans une même semaine	1.10
Contremaîtres jardiniers paysagistes	0.60
Jardiniers paysagistes (non qualifiés)	0.50
Chauffeurs de camions	0.50
Charretiers, conducteurs d'attelage	0.50
Mécaniciens tuyauterie:	
Compagnons en plomberie et chauffage	0.95
Ajusteurs de gicleurs	0.95
Soudeurs en tuyauterie	0.95
Mécaniciens de brûleurs à l'huile et de souffleurs	0.95
Compagnons juniors — 1ère année	0.65
Apprentis 1ère année	0.35
Apprentis, 2e année, 3e année et 4e année	0.40
Divisions d'isolement et construction en amiante — mécaniciens en isolement de tuyauterie	0.90
Apprentis — 1ère année	0.40
Apprentis — 2ème année	0.55
Apprentis — 3ème année	0.70
Ferblantiers et couvreurs — poseurs de métal en feuilles, couvreurs-ardoise, asphalte et posage des divisions en acier pour les chambres de toilette et les tablettes	0.90
Couvreurs-composition, gravois ou sable	0.65
Hommes de chaudières	0.55
Vérificateurs du matériel et pointeurs (par semaine)	25.00
Surveillants (watchmen)	20.00
Surveillants employés également comme chauffeurs possédant un certificat de 4ème classe (par sem.)	30.00
Hommes de cours	25.00
Travailleurs en fer structural	0.93
Peintres (fer structural)	0.80
Chaudronniers, monteurs et mécaniciens de machines génératrice à vapeur	0.95
Aides-chaudronniers, monteurs, etc.	0.70
Les apprentis-paysagistes:	
1ère année et 2ème année	0.35
3ème année et 4ème année	0.40
Apprentis ferblantiers et couvreurs:	
1ère année	0.35
2ème année	0.40
3ème année	0.50
4ème année	0.60

Le Conseil DECIDE que les présentes "Conclusions et instructions" devront entrer en vigueur à partir de la première période de paye commençant le ou après le 8 octobre 1943, et sont sujettes à l'appendice "A" annexé.

Fait ce cinquième jour d'octobre 1943.
A Québec.

J.-B. GERMAIN,
L'administrateur-délégué du Conseil Régional du Travail en temps de guerre pour la province de Québec.

Avis important

concernant les réabonnements

Plusieurs abonnements viennent échus ce mois-ci. Pour être certain de ne pas manquer VOTRE journal, le journal des Travailleurs, retournez-nous le plus tôt possible, la formule suivante:

FORMULE DE REABONNEMENT

Journal "Le Travail",
3447 Saint-Hubert,
Montréal,

Je vous envoie, ci-inclus, la somme de: ( )
pour renouveler mon abonnement au journal
"Le Travail", à partir du mois de . . .
(Un an $0.60; deux ans $1.00)

NOM:

ADRESSE:

Un certain nombre de journaux nous reviennent chaque mois et pourtant, ils ont été payés. Nous serions reconnaissants à ceux qui déménagent, s'ils voulaient bien nous envoyer leur nouvelle adresse afin que nous puissions leur continuer l'abonnement auquel ils ont droit.

Toute correspondance relative à la circulation doit être envoyée à Anne-Maria Pigeon, 3447 Saint-Hubert, Montréal.

Mots croisés (Réponses de novembre)

HORIZONTALEMENT: 1. PLUS, BAR. — 2. PI, IDEES. — 3. C ME, LI. — 4. ETALE, OPIAT. — 5. TONNE. — 6. LEO. 7. EN, EDITS. — 8. DINEE. — 9. ET. — 10. CLAVIER, NENNI. — 11. RA, AB. — 12. MI, BI. — 13. NU, LIA.
VERTICALEMENT: 1. PIE, LEZ, CRI. — 2. EN, LA. — 3. CA. — 4. LE. — 5. ME. — 7. SU, IL. — 9. BINOT, EDEN. — 10. AD, PO, DITE. — 11. RE, IN, IN. — 12. ELAN, TE, NAB. — 13. SITE, SE, IBIS.

Réunion de la Fédération de l'Industrie du Bois

Le Comité exécutif de la Fédération catholique de l'Industrie du bois du Canada Inc., a tenu sa réunion le 4 novembre dernier, sous la présidence de M. Emilio Duchêne. Plusieurs questions importantes furent discutées dont il convient de mentionner plus particulièrement la fondation prochaine de six nouveaux Syndicats dans l'industrie du bois. Les officiers ont pris connaissance de la correspondance reçue et expédiée et ont approuvé le compte de la Fédération concernant le calendrier pour 1944.

En ce qui regarde la carte de compétence, le Comité exécutif tient à aviser tous les intéressés que cette carte est strictement obligatoire pour les métiers de la construction et aucun employeur ne doit embaucher un employé sans exiger de lui sa carte de compétence. De même, le Comité fait savoir aux employeurs que la journée régulière dans la construction est de huit heures. Après ces huit heures de la journée, l'employeur doit verser à son employé temps et demi; après minuit, il doit lui verser temps double. Enfin, l'augmentation du coût de la vie oblige tout employeur à verser une augmentation de boni de vie chère de 0.35 (trente-cinq sous) par semaine à toute personne gagnant $25 ou plus par semaine et ayant 21 ans. Pour toute autre catégorie, l'augmentation du boni est de 1.4% du salaire, à compter du 15 novembre 1943.

M. A. Charpentier à l'Institut Pie XI

Notre président général, M. Alfred Charpentier, a été invité à donner trois cours à l'Institut Pie XI de Montréal.

La compétence de M. Alfred Charpentier n'a plus besoin d'être rappelée; l'invitation qu'on lui a faite de présenter des cours à l'Institut Pie XI en est une nouvelle preuve.

Encouragez nos annonceurs

GASTON GIBEAULT
AVOCAT
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél. 60 3 rue Préfontaine

C. Lamond & Fils Ltée
Médailles et Bagues pour Gradués
Insignes émaillés pour Sociétés.
929, rue Bleury - MA. 7769

Des élections à l'horizon
LISEZ
LE DEVOIR
pour être renseigné de façon impartiale.

Bulletin d'abonnement :

LE TRAVAIL ET LA VIE SYNDICALE
Organe officiel de la C.T.C.C.
1231 est, de Montigny, Montréal.

Vous trouverez ci-inclus $ ..... pour un abonnement de ..... an à votre journal.

Nom .....

Adresse .....

.....

Abonnement : 12 mois $0.60 — 24 mois $1.00
(Chèque payable à "Le Travail et la Vie Syndicale")

ANTONIO GARNEAU, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
GARNEAU & CARIGNAN
276 ouest, rue St-Jacques - Tél. HA. 5111 - Montréal

DANIEL JOHNSON
AVOCAT ET PROCUREUR
EDIFICE THEMIS — SUITE 507
10 ouest, rue ST-JACQUES, MONTREAL PLateau 6453

SECRETARIAT DE LA PROVINCE DE QUEBEC
Hon. Hector PERRIER, C.R., ministre — Jean BRUCHESI, sous-ministre
Les Ecoles d'Arts et Métiers
COURS DU JOUR ET DU SOIR
dans les principaux centres industriels de la province
7345, RUE GARNIER — Tél. CRescent 2151

100%
de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (SD) Inc.
Dupuis Frères
Montréal
865 EST, RUE STE-CATHERINE

ACME
TRADE MARK
GANTERIE
Gilets de cuir — Tricots
Vêtements de travail Chemises
Costumes pour le sport, etc., etc,
Acme Glove Works Limited
MONTREAL
Fabrique à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Au dehors et au dedans

ON A DIT

Le capital et le travail sont deux associés qui ont des intérêts communs. Dans l'industrie, le premier fournit l'argent, tandis que le second fournit sa vie. Ne faut-il pas reconnaître que la vie est supérieure à l'argent dans l'échelle des valeurs? La vie, c'est l'humanité.

DEMENAGEMENTS

Au début de novembre, la C.T.-C.C. laissait l'édifice des Syndicats, rue De Montigny. Le président général de la Confédération a maintenant ses bureaux à 3447 rue St-Hubert. Le numéro de téléphone est AMherst 9640.

ET NOTRE JOURNAL

Le journal "Le Travail" a également ses bureaux à 3447 rue St-Hubert et le numéro du téléphone est FRontenac 3396. Le personnel est augmenté. Deux responsables de la Jeunesse Ouvrière, dont l'ancien président, Pierre Forest, sont au service du "Travail". Ce qui veut dire que notre journal prendra plus d'importance. Lisez le journal "LE TRAVAIL" chaque mois: vous constaterez du nouveau.

DANS L'EDIFICE SYNDICAL

Jeudi, 11 novembre, était jour de gros déménagement dans l'édifice de la rue De Montigny. En effet, six Syndicats changeaient de locaux ce jour-là. Pour quelque temps, du moins, il arrivera qu'on se trompera ou qu'on ira frapper à la porte d'un autre bureau. Si quelqu'un ne sait à quoi s'en tenir... qu'il s'informe!

CHEZ CES DAMES

Quand les dames et les demoiselles tiennent leurs assemblées aux Syndicats, il y a de l'entrain! Sans doute... et toujours! La jeunesse peut faire du bruit parfois; elle possède tout de même le désir d'arriver à son but et l'enthousiasme qui stimule les ardeurs.

ENCORE AUX HOPITAUX

L'Ordonnance No 11 est enfin publiée. Tous les employés d'hôpitaux et des autres institutions intéressées savent fort bien que l'organisateur travaille d'arrache-pied. Réussira-t-il? Certes, oui. Cependant, quand les employés de tel hôpital sont convoqués, pourquoi ne répondent-ils pas toujours avec empressement? Après tout, n'est-ce pas leur intérêt qui est en jeu?

ILS S'INSTRUISENT

Des cours variés se donnent aux Syndicats. Le saviez-vous? Ceux qui veulent se perfectionner dans leurs métiers en profitent. C'est un des services que les Syndicats assurent à leurs membres. Sont-ils nombreux ceux qui suivent ces cours? Bon nombre de nos ouvriers . . . non seulement des jeunes, des plus âgés aussi . . . se sont inscrits. Combien d'autres pourraient en profiter?

SYMPATHIE

Récemment, le président général de la Confédération perdait son vénérable père. A M. Alfred Charpentier, à tous les Messieurs Charpentier, membres de nos Syndicats, ainsi qu'à la famille, nous offrons le témoignage de la plus sincère sympathie.

UNE PENSEE, au hasard

Travailleurs, soyez des syndiqués sachant allier harmonieusement l'exercice diligent de votre profession avec de solides principes religieux, capables de défendre efficacement vos droits et vos intérêts matériels, avec une fermeté qui n'exclut ni le respect de la justice, ni le désir sincère de collaborer avec les autres classes au renouvellement chrétien de la société. (Le Pape Pie X).

LE FURETEUR

Menteurs! Pillards! Démagognes!

Cracher la calomnie à pleine bouche contre les Syndicats nationaux depuis quelque temps, rien ne plaît plus aux propagandistes du Congrès Canadien du Travail.

"Les Nouvelles Ouvrières", organe de ce dernier, dans son numéro de novembre, (page 2, au bas de la dernière colonne), accusent les chefs de la C.T.C.C. d'être "liés par des principes qui vont à l'encontre du progrès"; de s'être "opposés", au Congrès des syndicats tenu à Granby, "à un salaire maximum, disant que les ouvriers doivent savoir limiter leurs exigences"; enfin, "d'avoir trahi la classe ouvrière" et "d'avoir fait le jeu des hauts financiers, des exploiteurs et des trusts".

Je défie le sale scribe inconnu qui a écrit ces lignes de même qu'aucun des chefs du Congrès Canadien de prouver que les dirigeants de la C.T.C.C. se sont déclarés ou ont fait se prononcer le Congrès des syndicats nationaux à Granby contre la fixation d'un salaire maximum. Cette accusation est une vile calomnie. Ce que le président de la C.T.C.C. a bel et bien dit concernant la question salaire, c'est que "**la C.T.C.C. est opposée à des taux de salaires excessifs, tout comme elle est opposée à des taux de salaires trop bas, parce que, dans les deux cas, ils sont cause de chômage.**"

Ceux qui prétendent le contraire, sont des démagogues de la pire espèce, intéressés seulement à dénigrer un Mouvement sérieux et à flatter l'appétit des ouvriers, exciter leurs passions et les soulever contre un mouvement honnête et véritablement dévoué à la classe ouvrière.

Je défie notre insulteur et ses pareils de tenter de faire accroire aux 200,000 ouvriers environ de la province de Québec qui sont protégés par la Loi des Conventions collectives de travail et qui bénéficient de conventions collectives, lesquelles leur ont rapporté de 30 à 40 millions de dollars en augmentation de salaire, sans compter de multiples autres améliorations dans les conditions de travail, je les défie, dis-je, de faire accroire à ces 200,000 ouvriers de chez nous que les chefs de la C.T.C.C. sont liés par des principes qui vont à l'encontre du progrès, car ce sont ces chefs que l'on calomnie qui seuls en cette province, il y a 9 ans, ont championné contre les employeurs et toutes les unions du temps, l'adoption de cette Loi des Conventions collectives de travail, que l'on cherche maintenant à copier dans toutes les provinces.

Et les chefs de la C.T.C.C. auraient "trahi" la classe ouvrière, après avoir donné aux travailleurs de cette province une Loi aussi éminemment bienfaisante! Le progrès que visent les chefs de la C.T.C.C., ce n'est pas seulement l'intérêt immédiat des travailleurs exclusivement, mais servir l'intérêt général de la société en même temps.

Cela n'est pas tout ce que la C.T.C.C. a accompli pour le bien de la classe ouvrière. Ceux qui viennent baver sur ses oeuvres n'ont qu'un but inqualifiable, salir notre mouvement, le dénigrer aux yeux de ceux qui ne le connaissent pas plus, pour tâcher de le piller.

Après avoir traité les directeurs de la mine d'Asbestos et de Thetford les Mines d'"exploiteurs des ouvriers", pour gagner la confiance de ceux-ci, je me demande quel langage ces gens tiendront à ces employeurs s'ils parviennent à représenter les employés auprès d'eux. Sans doute, les chefs du "Congrès" feront comme à Montréal auprès de la Compagnie des Tramways et de l'administration municipale. Ils se montreront bons garçons, amis des principes de "modération", prêts à faire toutes les concessions pour obtenir un petit bout de papier en guise de contrat comme lors de l'entente Goldenberg, après la grève des Tramways. Ils auront trompé les ouvriers et le tour sera joué.

Les sales méthodes employées par le Congrès Canadien du Travail pour supplanter nos Syndicats, comme à Thetford les Mines et ailleurs, ne pourront lui réussir longtemps en cette province.

A TOUTE CHOSE IL Y A UN LENDEMAIN !

Alfred CHARPENTIER

Message...

Vu le rationnement de ses loisirs et de ses dépenses de voyage, le Fureteur malgré sa bonne volonté ne peut aller fureter en dehors de Montréal !

La direction du journal prie en conséquence tous les centres qui veulent faire paraître quelques nouvelles dans la chronique du Fureteur de bien vouloir les lui communiquer directement à son nom à 3447 St-Hubert, Montréal.

ANDRE DUCHARME
AVOCAT
Bureau du soir: 7-9 heures
4491, rue St-Denis PL. 7564

MANUEL DE L'INVENTEUR 10¢ écrivez à ALBERT FOURNIER
PROCUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 Ste CATHERINE EST MONTRÉAL

Deux produits de CHEZ NOUS
CRAVATES et ECHARPES

Manufacturés par
N. LATULIPPE

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"
FRONTENAC 3121
J. J. Joubert LIMITÉE

ZELLER'S
DÉTAILLEURS AUX CANADIENS ÉCONOMES
Magasins situés dans . . .
- QUEBEC
- ONTARIO
- NOUVEAU-BRUNSWICK
- NOUVELLE-ECOSSE
- MANITOBA
- ALBERTA

Concours de décembre

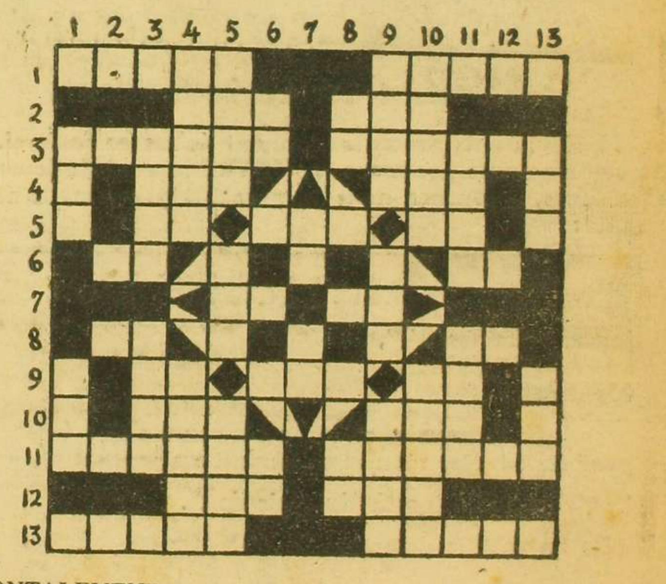

HORIZONTALEMENT.

1. Capitale de France. — Mère, dans le langage des enfants. — 2. Que l'on doit. — Du verbe avoir. — 3. Faire une gageure. — Monuments monolithes. — 4. Se suivent dans aorte. — Choisi par élection. — 5. Consonnes semblables. — Général français né en 1775. — Préposition. — 6. Article simple. — Dans les. — 7. Pronom personnel. — Abréviation de numéro. — 8. Note de la gamme. — Article contracté. — 9. Conjonction. — Qui a de la bonté. — Préposition qui signifie de, par. — 10. Action de lancer un projectile vers un but. — Animal domestique. — 11. Trompée. — Fines, rusées. — 12. Situé. — Durée ordinaire de la vie. — 13. Partie la plus basse dans l'intérieur des vaisseaux (pl.). — Elan, progrès.

VERTICALEMENT.

1. Adverbe de négation. — Prie, en latin. — 3. Ragoût quelconque. — Obstrué, opiniâtre. — 4. Stupide. — Du verbe tisser. — 5. Rendre par les pores de la peau une humeur aqueuse. — Epouse de Jacob. — Monnaie employée au Portugal. — 6. Terminaison de verbe. — Dans les. — 7. Conjonction alternative. — Fleuve d'Italie. — 8. Carte à jouer. — Note de la gamme. — 9. Nom donné à un insecte qui mange les laines. — Qui a perdu la raison. — Pierre creuse où mangent les bestiaux. — 10. Espèce de singe. — Manches adaptés au pinceau à laver. — 11. Planète satellite de la terre. — Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait mouvoir les moulins. — 13. Assaisonnement. — Vieillesse, temps.

Réponse le mois prochain.